



CRECEP
BOURGOGNE —
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

REVUE DE PRESSE

du 03 juin au 25 juillet 2021



RELATIONS PRESSE : Agence adeo

Marie-Hélène BOISSIEUX : mhboissieux@adeocom.fr

Aurore DUVET : aduvert@adeocom.fr

www.adeocom.fr

REPORTING DES RETOMBÉES

du 03 juin au 25 juillet 2021

27 RETOMBÉES PRESSE

dont **LE FIGARO, LA TRIBUNE, LA CROIX**
et dans la **presse régionale**,
en moins de **2 mois** !

Zone de diffusion

59%

Presse régionale

41%

Presse nationale

Type de presse

78%

Presse d'actualité

22%

Presse spécialisée

Format

37%

Format papier

63%

Format web

REVUE DE PRESSE 1/2

Page	Média	Date	Support	Titre
7 à 10	LE FIGARO	25 juin	Presse nationale	Les parcs éoliens prolifèrent malgré une forte opposition
11 à 12	LEFIGARO.FR	23 juin	Presse nationale	La prolifération des éoliennes nourrit la colère
13	L'EST RÉPUBLICAIN	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Le plan de déploiement contesté devant la justice administrative »
14 à 15	LE PROGRÈS - ACTUALITÉ JURA ET RÉGION	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Eoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles »
16	LE JDC.FR	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Le collectif régional ajoute une pierre à sa lutte contre le déploiement éolien en Bourgogne-Franche-Comté »
17	LE JOURNAL DU CENTRE	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Les anti-éoliens avancent leur enquête »
18	LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Le plan de déploiement contesté en justice »
19	LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Les habitants réfractaires ? »
20	LE BIEN PUBLIC	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Les habitants réfractaires ? »
21	BIENPUBLIC.COM	14 juin	Presse quotidienne régionale	« Les habitants réfractaires ? »
22 à 23	LE JDC.FR	13 juin	Presse quotidienne régionale	« Une tribune pour un revenu de base, un sondage sur l'éolien... Nos indiscretions de la semaine »
24 à 27	BIENPUBLIC.COM	13 juin	Presse quotidienne régionale	« Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles »
28 à 35	LE BIEN PUBLIC	13 juin	Presse quotidienne régionale	« Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles »
36 à 42	LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE	13 juin	Presse quotidienne régionale	« Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles »
43	LE JOURNAL DU CENTRE	13 juin	Presse quotidienne régionale	« Sondage sur l'éolien dans la Nièvre »
44 à 45	LA CROIX	11 juin	Presse nationale	« Régionales 2021 : les éoliennes, sujet très politique de la campagne »
46	ACTUALITES DU JOUR FRANCE	10 juin	Presse nationale	« En Bourgogne-Franche-Comté, la neutralité carbone à tout prix ? »

REVUE DE PRESSE 2/2

Page	Média	Date	Support	Titre
47 à 49	LA TRIBUNE	10 juin	Presse nationale	« En Bourgogne-Franche-Comté, la neutralité carbone à tout prix ? »
50	VOIX DU JURA	10 juin	Presse quotidienne régionale	« Les anti-éoliens unissent leurs forces »
51 à 59	REGARDS.FR	9 juin	Presse nationale en ligne	« La Revue de Lulu du 9 juin 2021 - regards.fr »
60 à 61	LE JDC.FR	9 juin	Presse quotidienne régionale	« Près de 400 acteurs déposent un recours contre le plan de déploiement des éoliennes dans la Région »
62 à 64	LAGAZETTE.FR	7 juin	Presse nationale	« Près de 400 acteurs déposent un recours contre le plan de déploiement des éoliennes dans la Région »
65	JNEWS	5 juin	Presse nationale	« Jura. Dans le nord du département, les anti-éoliens unissent leurs forces »
66	ACTU.FR	5 juin	Presse nationale	« Jura. Dans le nord du département, les anti-éoliens unissent leurs forces »
67	GREEN UNIVERS	3 juin	Presse nationale	« L'éolien s'impose dans le débat politique à un an de la présidentielle »
68 à 70	ENVIRONNEMENT	3 juin	Presse nationale	« L'éolien s'impose dans le débat politique à un an de la présidentielle »
71	ENVIRONNEMENT	3 juin	Presse nationale	« Un recours hors norme contre l'éolien »

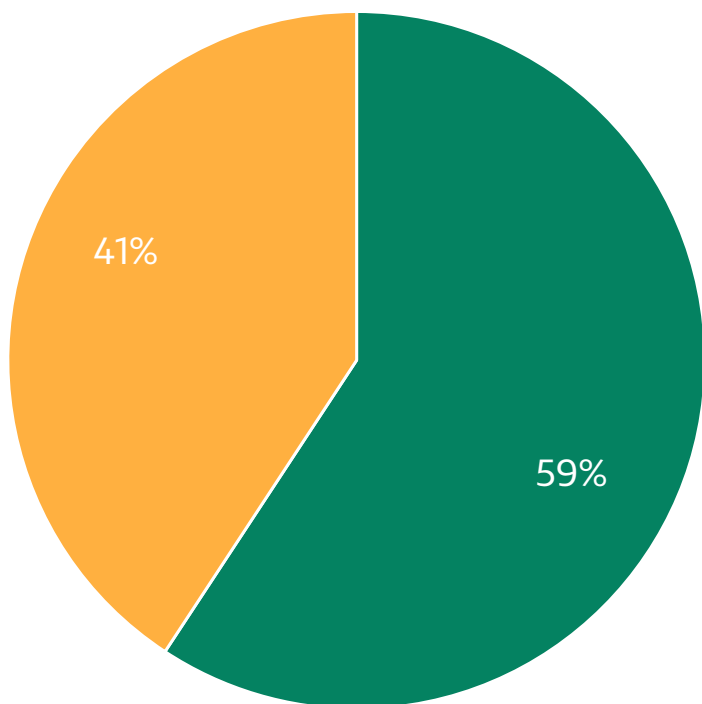


CRECEP
BOURGOGNE —
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine



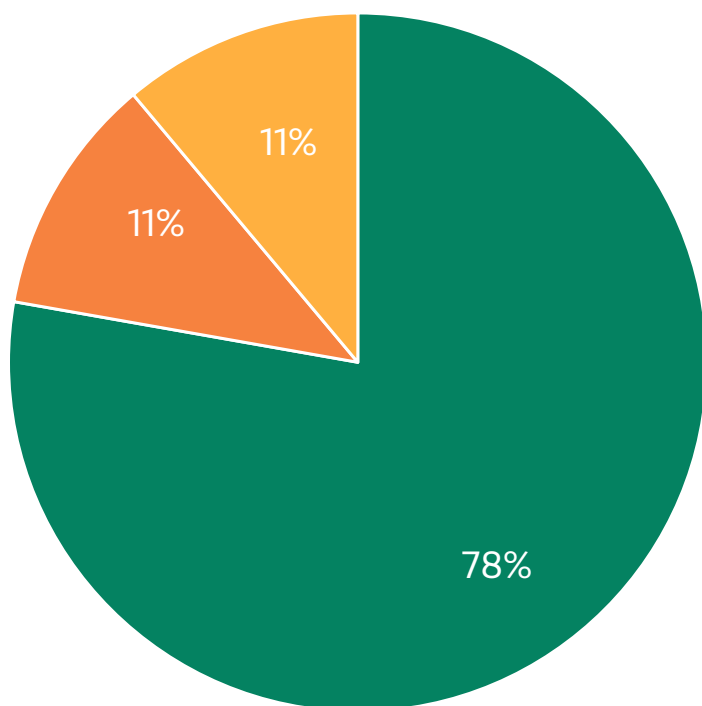
REPORTING DÉTAILLÉ



ZONE DE DIFFUSION

-  Presse régionale
-  Presse nationale

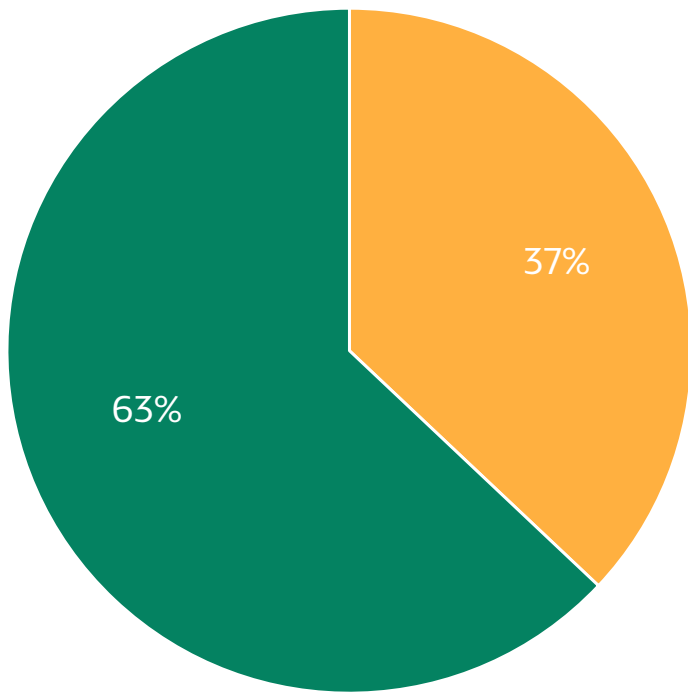
* soit 15 articles de presse régionale et 12 articles de presse nationale.



Type de presse

-  Presse d'actualité
-  Presse spécialisée : économie et politique
-  Presse spécialisée : transition énergétique et environnement

* soit 21 articles de presse d'actualité et 3 articles spécialisés en économie et politique et 3 articles spécialisés en transition énergétique et environnementale



Format

■ Numérique

■ Papier

* soit 17 articles de presse en format numérique et 10 articles de presse en format papier

RÉPARTITION DES MÉDIAS

Presse Régionale

LE BIEN PUBLIC
L'EST RÉPUBLICAIN
LE PROGRÈS
LE JOURNAL DU CENTRE
LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE
VOIX DU JURA
LA GAZETTE

Presse Nationale

LE FIGARO
LA TRIBUNE
LA CROIX
ACTUALITES DU JOUR FRANCE
REGARDS.FR
GREEN UNIVERS
ENVIRONNEMENT
JNEWS

Presse spécialisée nationale

- En économie et politique
LE FIGARO
LA TRIBUNE
REGARD.FR
- En transition énergétique et environnement
GREEN UNIVERS
ENVIRONNEMENT





L'ÉVÉNEMENT

Les parcs éoliens prolifèrent malgré une forte opposition

Le gouvernement est déterminé à multiplier les édifications de mâts, sur terre comme en mer, en dépit des protestations de tous bords.

AMANDINE HESS [@AmandineHess](#)

SUR TERRE comme en mer, l'implantation des éoliennes suscite la crispation. Dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), des marins pêcheurs protestent contre la création d'un parc offshore, inquiets pour l'avenir de leurs ressources en coquilles Saint-Jacques (*lire ci-dessous*). Dans le Haut-Var, l'association de défense du patrimoine Sîtes et monuments réclame le démantèlement de 22 mâts implantés près de la montagne Sainte-Victoire, déclarés illégaux par le tribunal administratif de Toulon car leur autorisation environnementale est caduque. Dans le Morbihan, l'association Vent de forêt se mobilise contre la création d'un parc éolien dans la forêt de Lanouée, deuxième massif

forestier de Bretagne. D'autres regardent même avec anxiété chez nos voisins frontaliers. À la frontière franco-suisse, dans le Haut-Doubs, des habitants s'inquiètent de l'implantation de 9 éoliennes sur une hauteur du Jura vaudois (Suisse), à deux pas du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Quatrième parc éolien terrestre européen, la France compte actuellement plus de 8000 mâts. Le total doit atteindre environ 14500 éoliennes en 2028. Après la Grande-Bretagne, l'Hexagone bénéficie également du deuxième gisement d'éolien en mer en Europe. Ce potentiel reste quasiment inexploité car seule FloatGen, une éolienne utilisée à des fins de recherche près du Croisic, flotte actuellement au large de nos côtes. Cependant,

7 parcs éoliens - Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Fécamp (Seine-Maritime), île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime) et Dunkerque (Nord) - doivent être mis en service entre 2022 et 2027. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) veut faire doubler la capacité installée d'éolien en mer de 2023 à 2028.

Sources de polémiques, les éoliennes sont accusées par leurs nombreux détracteurs de produire une électricité intermittente et non pilotable, de nuire à la biodiversité, au cadre de vie des riverains, d'être non recyclables et d'engendrer de la bétonisation, ou de faire tache dans le paysage. Il leur est également reproché de produire trop peu

d'électricité pour remplacer le nucléaire, qui est déjà une source d'électricité décarbonée. « *N'opposons pas nucléaire et énergies renouvelables mais regardons ce qu'il reste à décarboner* », encourage Matthieu Monnier, adjoint au délégué général chez France Énergie Éolienne. Il répond que les éoliennes ont un taux de recyclabilité et de réutilisation de 98 %, que l'exploitant est obligé de prendre en charge leur fin de vie, et que leurs impacts sur les ressources halieutiques restent marginaux. François-Xavier Bellamy (PPE) ne sont pas du même avis. Ils ont embarqué mardi à bord d'un bateau de pêche pour mettre le cap sur le chantier du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Van Dalen a notamment piloté un rapport d'initiative voté le 7 juillet par le Parlement européen afin d'alerter sur l'impact environnemental de l'éolien en mer. « *On voit bien que tout ça répond à un agenda idéologique plutôt qu'à une vraie nécessité écologique ou économique. À Saint-Brieuc, on va produire l'électricité la plus chère de toute l'Europe* », accuse Bellamy. Tout en respectant les distances légales avec le chantier, l'ONG de défense des océans Sea Shepherd organisera une action dans la baie de Saint-Brieuc début août afin de documenter la présence de vie marine. « *On ne peut pas sacrifier la biodiversité au climat, ça n'a aucun sens* », alerte Lamy Essemli, présidente de Sea Shepherd France. L'ONG prévoit également d'attaquer au Conseil d'État les dérogations à la protection d'espèces protégées dont le projet éolien a bénéficié.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et la préservation du patrimoine (Crecep) a porté un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon en février dernier contre le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) à cause de ses « lacunes » et de ses « recommandations de développe-

ment massif de parcs éoliens industriels », « *On veut un Sraddet fondé sur une étude d'impact environnemental digne de ce nom* », revendique Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. L'association s'inquiète notamment pour la protection de la biodiversité, rappelant que la région est traversée par un couloir de migrations d'espèces d'oiseaux protégées, dont le milan royal. « *Les projets éoliens vont détruire le tourisme vert qui est un des points d'appui du développement de nos régions* », regrette également Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep.

En outre, un récent sondage d'Opinionway a recueilli l'opinion des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact multidimensionnel de l'éolien. Ainsi, 66 % des sondés pensent que l'impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier à proximité est négatif. « *On s'aperçoit que, contrairement à ce que Mme Pompili (ministre de la Transition écologique, NDLR) martèle, à savoir que la majorité des Français est favorable à l'éolien, en Bourgogne-Franche-Comté, ce n'est pas le cas* », considère Marie-Christine Chanez.

« *Beaucoup cherchent à politiser, cliver, polémiquer autour de ce sujet* », avait accusé Barbara Pompili en mai. Alors que la loi climat et résilience a été définitivement votée par le Parlement mardi, la question de l'éolien avait provoqué de vifs débats. Les sénateurs avaient accordé un droit de veto aux maires lors de l'implantation d'éoliennes que les députés ont finalement supprimé. Le conseil municipal pourra toutefois « *adresser ses observations au porteur de projet* ». Bien que les consultations permettent « *d'éviter des trous dans la raquette* », ce droit de veto était « *un cadeau empoisonné* », estime l'entourage de la ministre de la Transition écologique. « *La sécurité nationale d'approvisionnement en énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité de l'État, pas des maires.* » Malgré toutes ces ten-

sions, le gouvernement semble déterminé à suivre sa feuille de route. Une circulaire récente a chargé les préfets de cartographier les zones propices au développement de l'éolien terrestre. ■



Principaux projets éoliens



Infographie **LE FIGARO**



www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 202



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

La prolifération des éoliennes nourrit la colère

ANALYSE - Le gouvernement est déterminé à multiplier les édifications de mâts, sur terre comme en mer, en dépit des protestations de tous bords.

Visuel indisponible

Les vingt-quatre éoliennes du parc situé entre Ollières et Artigues (Var) suscitent des controverses à cause de leur proximité avec la montagne Sainte-Victoire (en arrière-plan). Serge Mercier/PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP

Sur terre comme en mer, l'implantation des éoliennes suscite la crispation. Dans la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), des marins pêcheurs protestent contre la création d'un parc offshore, inquiets pour l'avenir de leurs ressources en coquilles Saint-Jacques (*lire ci-dessous*). Dans le Haut-Var, l'association de défense du patrimoine Sites et monuments réclame le démantèlement de 22 mâts implantés près de la montagne Sainte-Victoire, déclarés illégaux par le tribunal administratif de Toulon car leur autorisation environnementale est caduque. Dans le Morbihan, l'association Vent de forêt se mobilise contre la création d'un parc éolien dans la forêt de Lanouée, deuxième massif forestier de Bretagne. D'autres regardent même avec anxiété chez nos voisins frontaliers. À la frontière franco-suisse, dans le Haut-Doubs, des habitants s'inquiètent de l'implantation de 9 éoliennes sur une hauteur du Jura vaudois (Suisse), à deux pas du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Quatrième parc éolien terrestre européen, la France compte actuellement plus de 8 000 mâts. Le total doit atteindre environ 14 500 éoliennes en 2028. Après la Grande-Bretagne, l'Hexagone bénéficie également du deuxième gisement d'éolien en mer en Europe. Ce potentiel reste quasiment inexploité car seule FloatGen, une éolienne utilisée à des fins de recherche près du Croisic, flotte actuellement au large de nos côtes. Cependant, 7 parcs éoliens - Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Fécamp (Seine-Maritime), île d'Yeu-Noirmoutier (Vendée), Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime) et Dunkerque (Nord) - doivent être mis en service entre 2022 et 2027. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) veut faire doubler la capacité installée d'éolien en mer de 2023 à 2028.

Sources de polémiques, les éoliennes sont accusées par leurs nombreux détracteurs de produire une électricité intermittente et non pilotable, de nuire à la biodiversité, au cadre de vie des riverains, d'être non recyclables et d'engendrer de la bétonnisation, ou de faire tache dans le paysage. Il leur est également reproché de produire trop peu d'électricité pour remplacer le nucléaire, qui est déjà une source d'électricité décarbonée. « *N'opposons pas nucléaire et énergies renouvelables mais regardons ce qu'il reste à décarboner* », encourage Matthieu Monnier, adjoint au délégué général chez France Énergie Éolienne. Il répond que les éoliennes ont un taux de recyclabilité et de réutilisation de 98 %, que l'exploitant est obligé de prendre en charge leur fin de vie, et que leurs impacts sur les ressources halieutiques restent marginaux.

N'opposons pas nucléaire et énergies renouvelables mais regardons ce qu'il reste à décarboner

Matthieu Monnier, adjoint au délégué général chez France Énergie Éolienne

L'eurodéputé néerlandais Peter van Dalen (Parti populaire européen - PPE), vice-président de la commission de la pêche au Parlement européen, et le député européen François-Xavier Bellamy (PPE) ne sont pas du même avis. Ils ont embarqué mardi à bord d'un bateau de pêche pour mettre le cap sur le chantier du parc



éolien de la baie de Saint-Brieuc. Van Dalen a notamment piloté un rapport d'initiative voté le 7 juillet par le Parlement européen afin d'alerter sur l'impact environnemental de l'éolien en mer. *«On voit bien que tout ça répond à un agenda idéologique plutôt qu'à une vraie nécessité écologique ou économique. À Saint-Brieuc, on va produire l'électricité la plus chère de toute l'Europe»*, accuse Bellamy. Tout en respectant les distances légales avec le chantier, l'ONG de défense des océans Sea Shepherd organisera une action dans la baie de Saint-Brieuc début août afin de documenter la présence de vie marine. *«On ne peut pas sacrifier la biodiversité au climat, ça n'a aucun sens»*, alerte Lamya Essemlali, présidente de Sea Shepherd France. L'ONG prévoit également d'attaquer au Conseil d'État les dérogations à la protection d'espèces protégées dont le projet éolien a bénéficié.

Protection de la biodiversité

En Bourgogne-Franche-Comté, le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et la préservation du patrimoine (Crecep) a porté un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon en février dernier contre le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) à cause de ses *«lacunes»* et de ses *«recommandations de développement massif de parcs éoliens industriels»*. *«On veut un Sraddet fondé sur une étude d'impact environnemental digne de ce nom»*, revendique Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. L'association s'inquiète notamment pour la protection de la biodiversité, rappelant que la région est traversée par un couloir de migrations d'espèces d'oiseaux protégées, dont le milan royal. *«Les projets éoliens vont détruire le tourisme vert qui est un des points d'appui du développement de nos régions»*, regrette également Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep.

En outre, un récent sondage d'Opinionway a recueilli l'opinion des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact multidimensionnel de l'éolien. Ainsi, 66 % des sondés pensent que l'impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier à proximité est négatif. *«On s'aperçoit que, contrairement à ce que M me Pompili (ministre de la Transition écologique, NDLR) martèle, à savoir que la majorité des Français est favorable à l'éolien, en Bourgogne-Franche-Comté, ce n'est pas le cas»*, considère Marie-Christine Chanez.

«Beaucoup cherchent à politiser, cliver, polémiquer autour de ce sujet», avait accusé Barbara Pompili en mai. Alors que la loi climat et résilience a été définitivement votée par le Parlement mardi, la question de l'éolien avait provoqué de vifs débats. Les sénateurs avaient accordé un droit de veto aux maires lors de l'implantation d'éoliennes que les députés ont finalement supprimé. Le conseil municipal pourra toutefois *«adresser ses observations au porteur de projet»*. Bien que les consultations permettent *«d'éviter des trous dans la raquette»*, ce droit de veto était *«un cadeau empoisonné»*, estime l'entourage de la ministre de la Transition écologique. *«La sécurité nationale d'approvisionnement en énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité de l'État, pas des maires.»* Malgré toutes ces tensions, le gouvernement semble déterminé à suivre sa feuille de route. Une circulaire récente a chargé les préfets de cartographier les zones propices au développement de l'éolien terrestre.



Le plan de déploiement contesté devant la justice administrative

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) incluant le sujet des éoliennes. À titre personnel, Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du re-

cours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au SRADDET un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installa-

tions n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes. « L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 402 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent

diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie d'extinction. En cela, le SRADDET et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».

Jean-Pierre TENOUX



ACTU JURA ET RÉGION

JURA

Édition de Dole et du Nord Jura

BOURGOGNE/FRANCHE-COMTÉ

Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles

Dans cette dernière ligne droite avant les élections régionales des 20 et 27 juin, nous nous penchons sur les thèmes qui ont animé la campagne en Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui le sujet, devenu incontournable, des éoliennes.

Elles sont massives, hautes sur pattes, font mouliner leurs longs bras et, à quelques jours du premier tour des élections régionales, on ne voit presque plus qu'elles dans la campagne (électorale) en Bourgogne-Franche-Comté. Les éoliennes comptent parmi la poignée de sujets sur lesquels les têtes de listes s'affrontent ou sont priées de se trouver un avis.

Ce sont Julien Odoul (Assemblée nationale) et Gilles Platret (Les Républicains) qui ont imposé ce thème de la lutte contre les moulins à vent dans la campagne des régionales. Tous deux ont lancé une croisade contre la poussée des éoliennes.

En croisade contre « les grandes faucheuses »

Pour le candidat de Marine Le Pen, c'est une marotte ancienne. Tout au long du dernier mandat, Julien Odoul n'a eu de cesse de vilipender les champs d'éoliennes qu'il considère comme « une pollution visuelle pour nos paysages, une nuisance pour les riverains et une menace pour la biodiversité. » Dans le programme du candidat RN figure donc en bonne

place « l'arrêt « complet » de l'installation de ces « grandes faucheuses ». Odoul propose même le « démantèlement » des 403 éoliennes de la région.

« Démagogie, le démantèlement est impossible ! » lui répond Gilles Platret sur ce dernier point. Le candidat de la droite, aidé par son nouvel ami Antoine Waechter, combat lui aussi les mâts. Mais les éoliennes qu'il veut empêcher de tourner, ce sont uniquement celles qui ne sont pas encore sorties de terre. Le candidat propose de rendre impossible toute nouvelle implantation de cette technologie « qui ne fonctionne que 21 % du temps. »

De l'éolien, mais pas trop

Chez les écologistes, on reste très prudent sur ce dossier élevant. Stéphanie Modde défend un mix énergétique dans lequel l'éolien a sa place. Mais la candidate verte prévient aussi que, dans l'avenir, les mâts ne devront pas pousser n'importe où, n'importe comment et pilotées par n'importe qui. Une position finalement très proche de celle qui sera, peut-être, son allié de second tour : la socialiste Marie-Guite Dufay. La présidente sortante assume d'intégrer aussi le vent à son mix énergétique. Elle prévient toutefois que « pour améliorer l'acceptabilité, les populations doivent être associées en amont des projets. »

En bon Macroniste, Denis Thuriot n'est, lui non plus, ni



Jean-Louis Dufour, l'ancien maire de Chamole, devant l'une des six éoliennes qui composent le parc. Illustration Progrès/Laetitia ACHILLI

pour ni contre l'éolien. Le candidat de la majorité présidentielle, qui rappelle qu'une Région n'est pas l'État, s'engage toutefois à agir pour qu'aucun mât ne pousse « là où n'en veut pas ». Et tempère toutefois : « il y a peut-être des surfaces où ça n'est pas gênant et où ça ne défigure pas le paysage. »

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est vive le vent. Mais pas trop.

Benoît MONTAGGIONI



REPÈRES

■ Les habitants réfractaires à l'éolien ?

Le CRECEP Bourgogne/Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) vient de publier une enquête Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, âgés de plus de 18 ans. » Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages », peut-on lire dans la synthèse. « Une majorité des habitants considère également que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants de ces villages. »

Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière : 70 % souhaitent que les mâts soient installés à au moins 2 km des habitations.

On dénombre 677 éoliennes autorisées en Bourgogne/Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Le collectif régional ajoute une pierre à sa lutte contre le déploiement éolien en Bourgogne-Franche-Comté



Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan, devant la permanence de l'association, à Luzy. © Droits réservés

Après une requête administrative déposée contre le schéma régional de développement durable, les anti-éoliens dégagent maintenant une enquête d'opinion.

Alors que certains candidats aux élections régionales se sont emparés du sujet de l'éolien, Sauvegarde Sud Morvan (Luzy), Nature et Paysages en Sud Morvan (Marly-sous-Issy) et le CRECEP (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine), en partenariat avec OpinionWay, ont interrogé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur leur perception par rapport aux parcs éoliens.

L'étude a été réalisée fin mai par OpinionWay auprès d'un échantillon de 1.250 personnes, représentatif de la population régionale, âgée de 18 ans et plus.

Impact



Morvan

LUXY ■ Le collectif régional ajoute une pierre à sa lutte contre le déploiement éolien en Bourgogne-Franche-Comté

Les anti-éoliens avancent leur enquête

Après une requête administrative déposée contre le schéma régional de développement durable, les anti-éoliens démontrent maintenant une enquête d'opinion.

A lors que certains candidats aux élections régionales se sont emparés du sujet de l'éolien, Sauvegarde Sud Morvan (Luxy), Nature et Paysages en Sud Morvan (Marly-sous-luxy) et le CRECEP (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine), en partenariat avec OpinionWay, ont interrogé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur leur perception par rapport aux parcs éoliens.

L'étude a été réalisée fin mai par OpinionWay auprès d'un échantillon de 1.250 personnes, représentatif de la population régionale, âgée de 18 ans et plus.

Impact

Un premier volet portait sur la valeur du patrimoine immobilier, les paysages, la qualité de vie, l'entente entre les habitants, l'attrait touristique à proximité des projets éoliens,



MILITANT. Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud Morvan, devant la permanence de l'association, à Luxy.

l'attractivité des territoires pour les citadins et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Qualité de vie des villages. Les réponses montrent une défiance de la population vis-à-vis de l'installation industrielle des parcs éoliens, avec 64 % des sondés qui estiment qu'ils ont un impact négatif sur les paysages, 32 % très négatif.

Une majorité considère également que l'éolien dégrade la vie locale : 58 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie des villages, 56 % sur l'entente entre les habitants. 52 % voient des effets négatifs sur l'attrait touristique. 51 % sur l'attractivité auprès des citadins.

Patrimoine immobilier.

Pour autant, le plus fort impact négatif identifié concerne la valeur du patrimoine immobilier, 96 % exprimant ce sentiment et 35 % percevant un impact très négatif. Seule la réduction des émissions de gaz à effet de serre est perçue au crédit des projets éoliens. 66 % jugent que ceux-ci ont un impact positif en la matière, dont

23 % un impact très positif.

Distance minimale. Le second volet portait sur la distance minimale entre les éoliennes et les habitations et les corridors de migration d'espèces protégées. Avec des éoliennes de 200 m de haut, seulement 5 % des habitants déclarent que la distance minimale devrait être fixée

À NOTER

Parc installé. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en avril 2021, 677 éoliennes autorisées (403 en fonctionnement, 274 en attente ou en cours de construction). Un chiffre, auquel doivent être rajoutées 195 éoliennes, qui font actuellement l'objet d'une instruction des services de l'État. ■

à 500 m comme le prévoit la réglementation. 34 % indiquent plutôt une distance d'un kilomètre, et 70 % une distance de 2 km ou plus.

Corridors de migration. En matière de réglementation, l'implantation d'un projet éolien dans les corridors de migration d'espèces protégées soulève de fortes réserves. 70 % des habitants se disent favorables à une suspension du projet. Cette position apparaît de surcroît assez ancrée, 32 % se déclarant tout à fait favorables à une suspension. ■

Fratrique. Vous pouvez le retrouver sur www.opinionway.fr ou www.sauvegardedesudmorvan.org



Le plan de déploiement contesté en justice

Jean-Pierre TENOUX

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté du 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) incluant le sujet des éoliennes.

A titre personnel, Jean-Pierre Chevenement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du recours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au Sraddet un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installations n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes.

« L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 403 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie

d'extinction. En cela, le Sraddet et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux Codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».



Les 400 plaignants ne se disent pas antiéoliens. Photo d'archives Est Républicain / Arnaud CASTAGNE

Jean-Pierre TENOUX



Les habitants réfractaires ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le Crecep Bourgogne Franche-Comté (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Deux tiers estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière.

Selon le Crecep, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne Franche-Comté (403 + 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.



Les habitants réfractaires ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les mats soient installés à au moins 2 km des habitations. Selon le CRECEP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.

B. L.



Les habitants de la région réfractaires à l'éolien ?

Les habitants de la région réfractaires à l'éolien ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) vient de publier un sondage sur ce thème. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, âgés de plus de 18 ans.

« Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire dans la synthèse. « Une majorité des habitants considère également que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants de ces villages. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les mats soient installés à au moins 2 km des habitations.

Selon le CRECEP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Une tribune pour un revenu de base, un sondage sur l'éolien... Nos indiscretions de la semaine



Politique, people, sports, culture... Retrouvez, chaque dimanche, les indiscretions de la semaine.

Revenu de base Ce n'est pas la première fois : Alain Lassus, président du Conseil départemental de la Nièvre, vient de cosigner, avec douze autres présidents de départements, une nouvelle tribune, dans *Libération*, pour demander à l'État l'expérimentation d'un revenu de base. « Un revenu garanti qui ne soit ni un revenu universel versé à tous sans conditions de ressources, ni une simple adaptation du RSA, mais un revenu de base conçu comme un complément de ressources. En complétant automatiquement les ressources des personnes lorsqu'elles passent sous un certain seuil, ce revenu de base permet des ressources toujours suffisantes pour ceux qui en sont gravement dépourvus, et combat ainsi la pauvreté... »

Éolien Un sondage Opinionway sur l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté a été commandé par deux associations nivernaises (Sauvegarde Sud-Morvan et Nature et paysages en Sud Morvan) et le Crecep (Collectif régional d'experts et citoyens pour l'environnement et le patrimoine) qui fédère cent quarante associations de Bourgogne-Franche-Comté, contre l'énergie éolienne. Il en ressort, sans grande surprise, que les habitants de BFC sont « très inquiets de l'impact des éoliennes sur la qualité de vie et sur le vivre ensemble dans les territoires ruraux ». Ils sont notamment 70 % à être favorables à la suspension immédiate des projets éoliens se trouvant sur des couloirs de migration d'espèces protégées.

Dernier vernissage Une page se tourne au Centre d'art contemporain. Samedi 12 juin, dans après-midi, c'était le dernier vernissage avant d'évacuer les lieux. Les artistes, Virgile Fraisse, qui présente son film *Les centres passagers* et Marjolaine Turpin et Samira Ahmadi Ghotbi, dont l'installation est intitulée *La Visée*, auront été les derniers à être accueillis dans l'ancien parc thermal. À voir jusqu'au dimanche 4 juillet.



Arriérés de cotisation La commune de Gouloux (180 habitants) devra bien payer. C'est ce que la **Chambre régionale des comptes** vient d'officialiser, jugeant une affaire débutant en... 2012. Elle concernait une demande de règlement pour des arriérés de cotisation retraite, formulée par une caisse nationale, pour un agent technique, employé par cette commune, d'août 2004 à août 2007. À lire l'avis particulièrement administratif rendu par les magistrats régionaux, les échanges ont été nombreux. Résultat, Gouloux devra s'acquitter du montant dû de 7.701,77 €.

Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles

Dans cette dernière ligne droite avant les élections régionales des 20 et 27 juin, nous nous penchons sur les thèmes qui ont animé la campagne en Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui le sujet, devenu incontournable, des éoliennes.

Elles sont massives, hautes sur pattes, font mouliner leurs longs bras et, à quelques jours du premier tour des élections régionales, on ne voit presque plus qu'elles dans la campagne (électorale) en Bourgogne-Franche-Comté. Les éoliennes comptent parmi la poignée de sujets sur lesquels les têtes de listes s'affrontent ou sont priées de se trouver un avis.

Ce sont Julien Odoul (Rassemblement national) et Gilles Platret (Les Républicains) qui ont imposé ce thème de la lutte contre les moulins à vent dans la campagne des régionales. Tous deux ont lancé une croisade contre la poussée des éoliennes.

En croisade contre « les grandes faucheuses »

Pour le candidat de Marine Le Pen, c'est une marotte ancienne. Tout au long du dernier mandat, Julien Odoul n'a eu de cesse de vilipender les champs d'éoliennes qu'il considère comme « une pollution visuelle pour nos paysages, une nuisance pour les riverains et une menace pour la biodiversité. » Dans le programme du candidat RN figure donc en bonne place « l'arrêt « complet » de l'installation de ces « grandes faucheuses » ». Odoul propose même le « démantèlement » des 403 éoliennes de la région.

« Démagogie, le démantèlement est impossible ! », lui répond Gilles Platret sur ce dernier point. Le candidat de la droite, aidé par son nouvel ami Antoine Waechter, combat lui aussi les mâts. Mais les éoliennes qu'il veut empêcher de tourner, ce sont uniquement celles qui ne sont pas encore sorties de terre. Le candidat propose de rendre impossible toute nouvelle implantation de cette technologie « qui ne fonctionne que 21 % du temps ».

Dans la région, de l'éolien mais pas trop

Chez les écologistes, on reste très prudent sur ce dossier clivant. Stéphanie Modde défend un mix énergétique dans lequel l'éolien à sa place. Mais la candidate verte prévient aussi que, dans l'avenir, les mâts ne devront pas pousser n'importe où, n'importe comment et pilotées par n'importe qui.

Une position finalement très proche de celle qui sera, peut-être, son alliée de second tour : la socialiste Marie-Guite Dufay. La présidente sortante assume d'intégrer aussi le vent à son mix énergétique. Elle prévient toutefois que « pour améliorer l'acceptabilité, les populations doivent être associées en amont des projets »

En bon Macroniste, Denis Thuriot n'est, lui non plus, ni pour ni contre l'éolien. Le candidat de la majorité présidentielle, qui rappelle qu'une Région n'est pas l'État, s'engage toutefois à agir pour qu'aucun mât ne pousse « là où n'en veut pas ». Et tempère toutefois : « Il y a peut-être des surfaces où ça n'est pas gênant et où ça ne défigure pas le paysage ».

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est vive le vent. Mais pas trop.

Michel de Broissia, dix ans de combat contre les mats



Michel de Broissia, vice-président de l'Association du collectif Bourgogne-Franche-Comté (ACBFC), qui regroupe les associations qui s'opposent à l'implantation d'éoliennes dans la région

Le val Vingeanne. Un territoire jalonné de petits villages, de forêts, de champs et de collines. Traversé par une rivière qui prend source en Haute-Marne, longe la frontière entre la Haute-Saône et la Côte-d'Or avant de se jeter dans la Saône. C'est au cœur de cette vallée que, depuis plus de dix ans, Michel de Broissia mène un combat sans relâche contre les promoteurs éoliens.

« Tout a commencé en 2010, lorsque le maire de mon village, Champagne-sur-Vingeanne, est venu me voir en me disant : « "C'est super Michel, on va avoir des éoliennes". Nous sommes allés visiter le parc de Saint-Seine-l'Abbaye, le premier en Côte-d'Or. Tout était beau, avec de la belle technologie. Mais étant un ancien ingénieur, j'aime tout comprendre. Donc quand j'ai entendu parler de ce projet à proximité de chez moi, j'ai acheté des données météo horaires. Et déjà, je me suis rendu compte de la supercherie. Ce que les promoteurs présentaient comme un succès était impossible. En simulant les résultats, sur mon ordinateur, je m'apercevais que les éoliennes étaient soumises à de nombreux aléas. C'est-à-dire que quand il y a un coup de vent, elles produisent beaucoup d'électricité. Mais le reste du temps, elles ne produisent rien ou pas grand-chose. Ce qui explique pourquoi les parcs sont aussi peu rentables. »

« Nous avons dépensé des sommes phénoménales »

Dès lors, Michel de Broissia crée une association, VdV (pour Val de Vingeanne), qui compte une centaine d'adhérents et fait désormais partie d'un collectif, l'ACBFC, qui agglomère environ 140 associations en Bourgogne-Franche-Comté. « Dès qu'un nouveau projet éolien se présente, nous déposons systématiquement un recours. Au total, nous nous sommes opposés à neuf parcs. C'est un travail monstrueux et nous avons dépensé des sommes phénoménales en avocats. Pour l'instant, nous n'avons jamais gagné. La seule chose que nous avons pu faire, c'est retarder les projets. Car il faut savoir que sur le plan législatif, tout a été fait pour favoriser l'implantation d'éoliennes. Mais nous avons toujours cette étincelle d'espoir. Les gens avec qui je me bats aiment leur vallée et ne supportent tout simplement pas qu'elle soit détruite. Nous voulons mourir debout, pas couché. »

Un combat que Michel de Broissia, aujourd'hui âgé de 76 ans, a aussi mené sur le plan politique, en se présentant aux élections municipales de 2014, à Champagne-sur-Vingeanne. Scrutin qu'il remportera face à l'ancien maire, Daniel Sauvageot. Avant d'être réélu en 2020, sans opposition. Puis de passer la main, le mois dernier, à l'un de ses adjoints.

Bertrand LHOTE

Chamole : après le consensus initial, le projet d'extension est contesté

Le parc éolien de Chamole (Jura) compte six machines mises en service en 2017. « Les premières démarches ont été faites dès 2007, tout le processus s'est bien passé, il n'y a pas eu d'opposition importante au projet », explique Jean-Louis Dufour, maire de Chamole jusqu'en 2020. Depuis juillet 2019, quatorze communes se sont regroupées pour réfléchir ensemble aux possibilités d'installations d'éoliennes supplémentaires dans le même secteur. Il s'agit d'une démarche originale visant à lutter contre des implantations disparates à l'échelle des communes.

Des opposants locaux et un sujet de campagne



www.bienpublic.com

Pays : France

Dynamisme : 123

[Visualiser l'article](#)

La possibilité d'une extension du parc de Chamole d'ici quelques années a rencontré une certaine opposition. L'Association pour la préservation du patrimoine environnemental local (APPEL), créée à Arbois, mène la contestation. À l'heure des élections régionales, le candidat Julien Odoul (RN) a évoqué à plusieurs reprises sa volonté de procéder au démontage des installations éoliennes en place. « Le président de Région n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision, seul le préfet peut le faire, et il faudrait que des infractions graves soient constatées », assure l'ancien maire de Chamole.

En 2018, l'un des six éoliennes de Chamole devient « citoyenne » avec un financement participatif de plus de 600 000 euros via la coopérative d'intérêt collectif Jurascic. Plusieurs organismes publics et collectivités dont la SEM EnR Citoyenne ou encore la commune de Chamole investissent dans le projet. La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est impliquée en devenant actionnaire de Jurascic et de la SEM. « Il y a eu un vrai intérêt de la Région pour le financement citoyen », assure Jean-Louis Dufour.

Rémi CHAMPOMIER

Les habitants réfractaires ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les masts soient installés à au moins 2 km des habitations. Selon le CRECP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Éoliennes : le plan de déploiement contesté devant la justice administrative

400 associations et entreprises, plus Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter, ont déposé un recours à Dijon contre le schéma d'aménagement de la Région et l'arrêté préfectoral qui l'entérine, pour non-respect des codes de l'environnement et des collectivités territoriales.

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

(SRADDET) incluant le sujet des éoliennes. À titre personnel, Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du recours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au SRADDET un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installations n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes. « L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 403 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie d'extinction. En cela, le SRADDET et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux Codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».

Jean-Pierre TENOUX



Plusieurs candidats aux régionales sont partis en croisade contre la présence d'éolienne en Bourgogne-Franche-Comté. Photo Le JSL/Ketty BEYONDAS Photo Le JSL/Ketty BEYONDAS.



Bourgogne-Franche-Comté

🏠 Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles

Dans cette dernière ligne droite avant les élections régionales des 20 et 27 juin, nous nous penchons sur les thèmes qui ont animé la campagne en Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui le sujet, devenu incontournable, des éoliennes.

Par **Benoit MONTAGGIONI (Le JSL)** - Aujourd'hui à 18:05 | mis à jour aujourd'hui à 18:11 - Temps de lecture : 8 min



01 / 02

Plusieurs candidats aux régionales sont partis en croisade contre la présence d'éolienne en Bourgogne-Franche-



Elles sont massives, hautes sur pattes, font mouliner leurs longs bras et, à quelques jours du premier tour des élections régionales, on ne voit presque plus qu'elles dans la campagne (électorale) en Bourgogne-Franche-Comté. Les éoliennes comptent parmi la poignée de sujets sur lesquels les têtes de listes s'affrontent ou sont priées de se trouver un avis.

Ce sont [Julien Odoul](#) (Rassemblement national) et Gilles Platret (Les Républicains) qui ont imposé ce thème de la lutte contre les moulins à vent dans la campagne des régionales. Tous deux ont lancé une croisade contre la poussée des éoliennes.

En croisade contre « les grandes faucheuses »

Pour le candidat de Marine Le Pen, c'est une marotte ancienne. Tout au long du dernier mandat, Julien Odoul n'a eu de cesse de vilipender les champs d'éoliennes qu'il considère comme « une pollution visuelle pour nos paysages, une nuisance pour les riverains et une menace pour la biodiversité. » Dans le programme du candidat RN figure donc en bonne place « l'arrêt « complet » de l'installation de ces « grandes faucheuses » ». Odoul propose même le « démantèlement » des 403 éoliennes de la région.

« Démagogie, le démantèlement est impossible ! », lui répond Gilles Platret sur ce dernier point. Le candidat de la droite, aidé par son [nouvel ami Antoine Waechter](#), combat lui aussi les mâts. Mais les éoliennes qu'il veut empêcher de tourner, ce sont uniquement celles qui ne sont pas encore sorties de terre. Le candidat propose de [rendre impossible toute nouvelle implantation](#) de cette technologie « qui ne fonctionne que 21 % du temps ».

Dans la région, de l'éolien mais pas trop

Chez les écologistes, on reste très prudent sur ce dossier clivant. [Stéphanie Modde défend un mix énergétique dans lequel l'éolien à sa place](#). Mais la candidate verte prévient aussi que, dans l'avenir, les mâts ne devront pas pousser n'importe où, n'importe comment et pilotées par n'importe qui.

Une position finalement très proche de celle qui sera, peut-être, son alliée de second tour : la socialiste Marie-Guite Dufay. La présidente sortante [assume d'intégrer aussi le vent à son mix énergétique](#). Elle prévient toutefois que « pour améliorer l'acceptabilité, les populations doivent être associées en amont des projets »

En bon Macroniste, Denis Thuriot n'est, lui non plus, ni pour ni contre l'éolien. Le candidat de la majorité présidentielle, qui [rappelle qu'une Région n'est pas l'État](#), s'engage toutefois à agir pour qu'aucun mât ne pousse « là où n'en veut pas ». Et tempère toutefois : « Il y a peut-être des surfaces où ça n'est pas gênant et où ça ne défigure pas le paysage ».

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est vive le vent. Mais pas trop.



Michel de Broissia, dix ans de combat contre les mats

Michel de Broissia, vice-président de l'Association du collectif Bourgogne-Franche-Comté (ACBFC), qui regroupe les associations qui s'opposent à l'implantation d'éoliennes dans la région

Le val Vingeanne. Un territoire jalonné de petits villages, de forêts, de champs et de collines. Traversé par une rivière qui prend source en Haute-Marne, longe la frontière entre la Haute-Saône et la Côte-d'Or avant de se jeter dans la Saône. C'est au cœur de cette vallée que, depuis plus de dix ans, Michel de Broissia mène un combat sans relâche contre les promoteurs éoliens.

« Tout a commencé en 2010, lorsque le maire de mon village, Champagne-sur-Vingeanne, est venu me voir en me disant : « “C'est super Michel, on va avoir des éoliennes”. Nous sommes allés visiter le parc de Saint-Seine-l'Abbaye, le premier en Côte-d'Or. Tout était beau, avec de la belle technologie. Mais étant un ancien ingénieur, j'aime tout comprendre. Donc quand j'ai entendu parler de ce projet à proximité de chez moi, j'ai acheté des données météo horaires. Et déjà, je me suis rendu compte de la supercherie. Ce que les promoteurs présentaient comme un succès était impossible. En simulant les résultats, sur mon ordinateur, je m'apercevais que les éoliennes étaient soumises à de nombreux aléas. C'est-à-dire que quand il y a un coup de vent, elles produisent beaucoup d'électricité. Mais le reste du temps, elles ne produisent rien ou pas grand-chose. Ce qui explique pourquoi les parcs sont aussi peu rentables. »

« Nous avons dépensé des sommes phénoménales »

Dès lors, Michel de Broissia crée une association, VdV (pour Val de Vingeanne), qui compte une centaine d'adhérents et fait désormais partie d'un collectif, l'ACBFC, qui agglomère environ 140 associations en Bourgogne-Franche-Comté. « Dès qu'un nouveau projet éolien se présente, nous déposons systématiquement un recours. Au total, nous nous sommes opposés à neuf parcs. C'est un travail monstrueux et nous avons dépensé des sommes phénoménales en avocats. Pour l'instant, nous n'avons jamais gagné. La seule chose que nous avons pu faire, c'est retarder les projets. Car il faut savoir que sur le plan législatif, tout a été fait pour favoriser l'implantation d'éoliennes. Mais nous avons toujours cette étincelle d'espoir. Les gens avec qui je me bats aiment leur vallée et ne supportent tout simplement pas qu'elle soit détruite. Nous voulons mourir debout, pas couché. »

Un combat que Michel de Broissia, aujourd'hui âgé de 76 ans, a aussi mené sur le plan politique, en se présentant aux élections municipales de 2014, à Champagne-sur-Vingeanne. Scrutin qu'il remportera face à l'ancien maire, Daniel Sauvageot. Avant d'être réélu en 2020, sans opposition. Puis de [passer la main](#), le mois dernier, à l'un de ses adjoints.

— Bertrand LHOTE



Chamole : après le consensus initial, le projet d'extension est contesté

Le parc éolien de Chamole (Jura) compte six machines mises en service en 2017. « Les premières démarches ont été faites dès 2007, tout le processus s'est bien passé, il n'y a pas eu d'opposition importante au projet », explique Jean-Louis Dufour, maire de Chamole jusqu'en 2020. Depuis juillet 2019, quatorze communes se sont regroupées pour réfléchir ensemble aux possibilités d'installations d'éoliennes supplémentaires dans le même secteur. Il s'agit d'une démarche originale visant à lutter contre des implantations disparates à l'échelle des communes.

Des opposants locaux et un sujet de campagne

La possibilité d'une extension du parc de Chamole d'ici quelques années a rencontré une certaine opposition. L'Association pour la préservation du patrimoine environnemental local (APPEL), créée à Arbois, mène la contestation. À l'heure des élections régionales, le candidat Julien Odoul (RN) a évoqué à plusieurs reprises sa volonté de procéder au démontage des installations éoliennes en place. « Le président de Région n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision, seul le préfet peut le faire, et il faudrait que des infractions graves soient constatées », assure l'ancien maire de Chamole.

En 2018, l'un des six éoliennes de Chamole devient « citoyenne » avec un financement participatif de plus de 600 000 euros *via* la coopérative d'intérêt collectif Jurascic. Plusieurs organismes publics et collectivités dont la SEM EnR Citoyenne ou encore la commune de Chamole investissent dans le projet. La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est

impliquée en devenant actionnaire de Jurascic et de la SEM. « Il y a eu un vrai intérêt de la Région pour le financement citoyen », assure Jean-Louis Dufour.

— Rémi CHAMPOMIER

Les habitants réfractaires ?



Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les mats soient installés à au moins 2 km des habitations. Selon le CRECP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.



Éoliennes : le plan de déploiement contesté devant la justice administrative

400 associations et entreprises, plus Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter, ont déposé un recours à Dijon contre le schéma d'aménagement de la Région et l'arrêté préfectoral qui l'entérine, pour non-respect des codes de l'environnement et des collectivités territoriales.

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son [schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires](#) (SRADDET) incluant le sujet des éoliennes. À titre personnel, Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du recours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au SRADDET un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installations n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes. « L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 403 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie d'extinction. En cela, le SRADDET et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux Codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».

— Jean-Pierre TENOUX

Elections régionales 2021



Les élections régionales 2021

Au sommaire du dossier



Bourgogne Franche-Comté

Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles

Dans cette dernière ligne droite avant les élections régionales des 20 et 27 juin, nous nous penchons sur les thèmes qui ont animé la campagne en Bourgogne Franche-Comté. Aujourd'hui le sujet, devenu incontournable, des éoliennes.

Par **Benoît MONTAGGIONI** - Aujourd'hui à 18:00 | mis à jour aujourd'hui à 18:14 -
Temps de lecture : 8 min



Plusieurs candidats aux régionales sont partis en croisade contre la présence d'éolienne en Bourgogne Franche-Comté. Photo JSL /Ketty BEYONDAS

Elles sont massives, hautes sur pattes, font mouliner leurs longs bras et, à quelques jours du premier tour des régionales, on ne voit presque plus qu'elles dans la campagne (électorale). Les éoliennes comptent parmi la poignée de sujets sur lesquels les têtes de listes sont priées de se trouver un avis.

En croisade contre « les grandes faucheuses »

Ce sont **Julien Odoul** (Rassemblement national) et Gilles Platret (Les Républicains) qui ont imposé ce thème de la lutte contre les moulins à vent dans la campagne. Tous deux ont lancé une croisade contre la poussée des éoliennes.

Pour le candidat de Marine Le Pen, c'est une marotte ancienne. Tout au long du dernier mandat, Julien Odoul n'a eu de cesse de vilipender les champs d'éoliennes qu'il considère comme « une pollution visuelle pour nos paysages, une nuisance pour les riverains et une menace pour la biodiversité. » Dans le programme du candidat RN figure donc en bonne place « l'arrêt « complet » de l'installation de ces « grandes faucheuses » ». Odoul propose même le « démantèlement » des 403 éoliennes de la région.

Dans la région, de l'éolien mais pas trop

« Démagogie, le démantèlement est impossible ! », lui répond Gilles Platret sur ce dernier point. Le candidat de la droite, aidé par son **nouvel ami Antoine Waechter**, combat lui aussi les mâts. Mais les éoliennes qu'il veut empêcher de tourner, ce sont uniquement celles qui ne sont pas encore sorties de terre. Le candidat propose de **rendre impossible toute nouvelle implantation** de cette technologie « qui ne fonctionne que 21 % du temps ».

Chez les écologistes, on reste très prudent sur ce dossier clivant. **Stéphanie Modde défend un mix énergétique dans lequel l'éolien à sa place**. Mais la candidate verte prévient aussi que, dans l'avenir, les mâts ne devront pas pousser n'importe où, n'importe comment et pilotées par n'importe qui.

Une position finalement très proche de celle qui sera, peut-être, son alliée de second tour : la socialiste Marie-Guite Dufay. La présidente sortante **assume intégrer aussi le vent à son mix énergétique**. Elle prévient toutefois que « pour améliorer l'acceptabilité, les populations doivent être associées en amont des projets ».

En bon Macroniste, Denis Thuriot n'est, lui non plus, ni pour ni contre l'éolien. Le candidat de la majorité présidentielle, qui **rappelle qu'une Région n'est pas l'État**, s'engage toutefois à agir pour qu'aucun mât ne pousse « là où n'en veut pas ». Et tempère toutefois : « Il y a peut-être des surfaces où ça n'est pas gênant et où ça ne défigure pas le paysage ».

En Bourgogne Franche-Comté, c'est vive le vent. Mais pas trop.

Les habitants réfractaires ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les mâts soient installés à au moins 2 km des habitations. Selon le CRECEP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.



Jura : après le consensus initial, le projet d'extension contesté

Le parc éolien de Chamole (Jura) compte six machines mises en service en 2017. « Les premières démarches ont été faites dès 2007, tout le processus s'est bien passé, il n'y a pas eu d'opposition importante au projet », explique Jean-Louis Dufour, maire de Chamole jusqu'en 2020. Depuis juillet 2019, 14 communes se sont regroupées pour réfléchir ensemble aux possibilités d'installations d'éoliennes supplémentaires dans le même secteur. Il s'agit d'une démarche originale visant à lutter contre des implantations disparates à l'échelle des communes.

Des opposants locaux et un sujet de campagne

La possibilité d'une extension du parc de Chamole d'ici quelques années a rencontré une certaine opposition. L'Association pour la préservation du patrimoine environnemental local (Appel), créée à Arbois, mène la contestation.

À l'heure des élections régionales, le candidat Julien Odoul (RN) a évoqué à plusieurs reprises sa volonté de procéder au démontage des installations éoliennes en place. « Le président de Région n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision, seul le préfet peut le faire, et il faudrait que des infractions graves soient constatées », assure l'ancien maire de Chamole.

En 2018, l'une des six éoliennes de Chamole devient « citoyenne » avec un financement participatif de plus de 600 000 € via la coopérative d'intérêt collectif Jurascic. Plusieurs organismes publics et collectivités dont la SEM EnR Citoyenne ou encore la commune de Chamole

investissent dans le projet. La Région Bourgogne Franche-Comté s'est impliquée en devenant actionnaire de Jurascic et de la SEM. « Il y a eu un vrai intérêt de la Région pour le financement citoyen », assure Jean-Louis Dufour.

— Rémi CHAMPOMIER



Michel de Broissia, dix ans de combat contre les mats

Michel de Broissia, vice-président de l'Association du collectif Bourgogne Franche-Comté (ACBFC)

Le val Vingeanne. Un territoire jalonné de petits villages, de forêts, de champs et de collines. Traversé par une rivière qui prend source en Haute-Marne, longe la frontière entre la Haute-Saône et la Côte-d'Or avant de se jeter dans la Saône. C'est au cœur de cette vallée que, depuis plus de 10 ans, Michel de Broissia mène un combat contre les promoteurs éoliens.

« Tout a commencé en 2010, lorsque le maire de mon village, Champagne-sur-Vingeanne, est venu me voir en me disant : "C'est super Michel, on va avoir des éoliennes". Nous sommes allés visiter le parc de Saint-Seine-l'Abbaye, le premier en Côte-d'Or. Tout était beau, avec de la belle technologie. Mais étant un ancien ingénieur, j'aime tout comprendre. Donc quand j'ai entendu parler de ce projet à proximité de chez moi, j'ai acheté des données météo horaires. Et déjà, je me suis rendu compte de la supercherie. Ce que les promoteurs présentaient comme un succès était impossible. En simulant les résultats, je m'apercevais que les éoliennes étaient soumises à de nombreux aléas. Quand il y a un coup de vent, elles

produisent beaucoup d'électricité. Mais le reste du temps, elles ne produisent rien ou pas grand-chose. Ce qui explique pourquoi les parcs sont aussi peu rentables. »

« Un travail monstrueux »

Dès lors, Michel de Broissia crée VdV (Val de Vingeanne), association qui compte une centaine d'adhérents et fait partie d'un collectif, l'ACBFC, qui agglomère environ 140 associations en région. « Dès qu'un nouveau projet éolien se présente, nous déposons systématiquement un recours. Au total, nous nous sommes opposés à neuf parcs. C'est un travail monstrueux et nous avons dépensé des sommes phénoménales en avocats. Pour l'instant, nous n'avons jamais gagné. La seule chose que nous avons pu faire, c'est retarder les projets. Sur le plan législatif, tout a été fait pour favoriser l'implantation d'éoliennes. Mais nous avons toujours cette étincelle d'espoir. Les gens avec qui je me bats aiment leur vallée et ne supportent tout simplement pas qu'elle soit détruite. Nous voulons mourir debout, pas couché. »

Un combat que cet homme âgé de 76 ans a aussi mené sur le plan politique, en se présentant aux élections municipales de 2014, à Champagne-sur-Vingeanne. Scrutin qu'il remportera face à l'ancien maire, Daniel Sauvageot. Avant d'être réélu en 2020, sans opposition. Puis de **passer la main**, le mois dernier, à l'un de ses adjoints.

— Bertrand LHOTE



Le plan de déploiement contesté devant la justice administrative

400 associations et entreprises, plus Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter, ont déposé un recours à Dijon contre le schéma d'aménagement de la Région et l'arrêté préfectoral qui l'entérine, pour non-respect des codes de l'environnement et des collectivités territoriales.

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET) incluant le sujet des éoliennes. À titre personnel, Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du recours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au SRADDET un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installations n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes. « L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 403 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie d'extinction. En cela, le SRADDET et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux Codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».

— Jean-Pierre TENOUX



→ INDISCRÉTIONS

SONDAGE SUR L'ÉOLIEN DANS

LA NIÈVRE. Un sondage Opinionway sur l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté a été commandé par deux associations nivernaises (Sauvegarde Sud-Morvan et Nature et paysages en Sud Morvan) et le Crecep (Collectif régional d'experts et citoyens pour l'environnement et le patrimoine) qui fédère cent quarante associations de Bourgogne-Franche-Comté, contre l'énergie éolienne. Il en ressort, sans grande surprise, que les habitants de BFC sont « très inquiets de l'impact des éoliennes sur la qualité de vie et sur le vivre ensemble dans les territoi-

res ruraux ». Ils sont notamment 70 % à être favorables à la suspension immédiate des projets éoliens se trouvant sur des couloirs de migration d'espèces protégées. Les autres enseignements de ce sondage sont à lire demain, en page Morvan. ■

Régionales 2021 : les éoliennes, sujet très politique de la campagne

Le Rassemblement national a fait du développement des éoliennes un enjeu de la campagne électorale. Une nouvelle étude montre de fortes réticences dans le monde rural.



Aujourd'hui, selon des sondages, seuls 11% des Français accepteraient l'installation d'une éolienne à côté de chez eux. Anselm - stock.adobe.com

Le sujet de l'installation des éoliennes s'est invité dans la campagne des régionales. Alors que depuis une quinzaine d'années, les grandes hélices se multiplient sur le territoire, ce sujet divise l'opinion et chaque scrutin est l'occasion pour les opposants de faire entendre leur voix. Mais ce qui est nouveau, c'est que les partis s'en sont emparés pour en faire un enjeu politique.



La présidente du Rassemblement national , Marine Le Pen, dénonce sur son site « *une politique d'installation massive (14 500 aérogénérateurs d'ici à 2028) qui va, si elle n'est pas arrêtée, inexorablement changer le visage et les paysages de la France* » . Sur le terrain, les candidats relaient l'opposition du RN à l'éolien, au nom de la défense du patrimoine et de la chasse (les palmes tuent les oiseaux et effraient le gibier).

Un impact négatif pour 64 % des Bourguignons

Selon une étude publiée mardi 8 juin par l'institut OpinionWay pour le CRECEP et réalisée sur la région Bourgogne-France-Comté , 64 % des habitants estiment que les projets ont un impact négatif sur le paysage et 59 % sur la qualité de vie dans les villages. L'écart est important, de 4 à 15 points, entre les habitants de communes rurales et ceux des autres agglomérations. Chargé d'études chez OpinionWay, Théo Ponchel insiste sur cet effet de proximité : « *Un baromètre que l'on réalise sur les énergies renouvelables montre un fort soutien des Français à leur développement. En revanche, seulement 11 % accepteraient l'installation d'une éolienne à côté de chez eux.* »

L'opposition entre la ruralité et une transition écologique pensée par les élites fut l'un des moteurs de la crise des gilets jaunes . Marine Le Pen réactive ce ressentiment en prenant la défense de « *territoires sacrifiés* » aux intérêts « *des multinationales* » et en alertant sur le renchérissement de l'électricité. Dans une tribune cinglante publiée le 31 mai dans *Le Figaro* , Stéphane Bern fustigeait à son tour « *les citadins bobos qui considèrent "qu'il n'y a qu'à installer des éoliennes à la campagne"* . *Il serait pourtant si simple d'en installer une ou deux sur la butte Montmartre* », provoque le spécialiste du patrimoine.

Si la ministre de la transition écologique Barbara Pompili vient d'écrire à tous les préfets pour accélérer le développement du parc éolien, elle s'est engagée, fin mai, à engager le dialogue avec les habitants et les communes. « *Je crois à un développement de l'éolien plus concerté, a-t-elle assuré. C'est cela que nous devons faire partout.* »

Des oppositions à gauche aussi

Sans être aussi radicaux que l'extrême droite, nombre de candidats LR ou ex-LR comme Xavier Bertrand, dans les Hauts-de-France , dénoncent une marche forcée. Le nordiste fustige une « *méthode de développement anarchique* » qui « *méprise les populations* » . Même préoccupation dans l'Allier, qui doit passer de 27 à 56 mâts : le président sortant de la région Auvergne-Rhône-Alpes , Laurent Wauquiez, reconnaît qu'elles ont un impact négatif sur l'immobilier. « *Les habitations se trouvant dans un périmètre de 2 km perdent entre 5 et 10 % de leur valeur* », assure le candidat qui juge déraisonnable la multiplication des projets dans ce département. Sans rejeter en bloc l'éolien, il s'engage : « *Si les communes et les habitants s'opposent à l'installation d'un parc éolien, la Région s'opposera aussi et fera systématiquement des recours en justice contre le projet* » .

Le sujet, sensible et complexe, ne se résume pas à un clivage droite-gauche. En Occitanie , la présidente socialiste sortante Carole Delga promeut un projet d'éoliennes flottantes géantes à Port-la-Nouvelle (Aude). Si les communistes ont voté pour au nom de l'emploi, une partie des écologistes mettent en avant la protection du littoral pour s'y opposer. La situation est encore différente en Normandie , où le député communiste de Dieppe, Sébastien Jumel, tête de liste PCF-LFI aux régionales s'oppose aux écologistes sur le nucléaire dont il est un grand défenseur. Plaidant pour la construction de deux EPR supplémentaires en Normandie, il s'oppose au projet de parc éolien au large de Dieppe.

www.actualites-du-jour.eu
Pays : France
Dynamisme : 2637



En Bourgogne-Franche-Comté, la neutralité carbone à tout prix ?

« C'est une aberration écologique » pour le Collectif d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (**CRECEP**). Le 17 mars dernier, ce collectif, mandaté par 213 associations et 166 entreprises, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Dijon afin d'annuler le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable des territoires (STRADDET) - déclinaison régionale de la...

source: La Tribune

En Bourgogne-Franche-Comté, la neutralité carbone à tout prix ?

La région s'est fixée un objectif : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050. Pour y parvenir, elle envisage de développer massivement les énergies renouvelables, en particulier les éoliennes. Une bonne idée pour la région la moins ventée de France ? Il faut aussi 2.500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier pour une éolienne de 207 mètres de hauteur.



(Crédits : photo libre de droit)

« *C'est une aberration écologique* » pour le Collectif d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (CRECEP). Le 17 mars dernier, ce collectif, mandaté par 213 associations et 166 entreprises, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Dijon afin d'annuler le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable des territoires (STRADDET) - déclinaison régionale de la loi NOTRe du 7 août 2015 - qui prévoit le développement massif de parcs éoliens en Bourgogne-Franche-Comté. Ce déploiement a ensuite été adopté par le conseil régional et validé par le préfet de région le 16 septembre 2020.

Mais le CRECEP dénonce un document rempli d'incohérences et d'insuffisances, sans compter le non-respect du code de l'environnement (CE) et du code des collectivités territoriales (CGT). « *L'une des premières incohérences les plus flagrantes est cette volonté d'implanter massivement des éoliennes dans l'une des régions les moins ventées de France* », affirme Michel de Broissia, vice-président du CRECEP. Résultat : pour faire fonctionner les pâles, les éoliennes font désormais jusqu'à 240 mètres de hauteur, contre 80 mètres dans les années 2000. En revanche, la réglementation n'a pas changé et la distance avec les habitants est restée à 500 mètres.

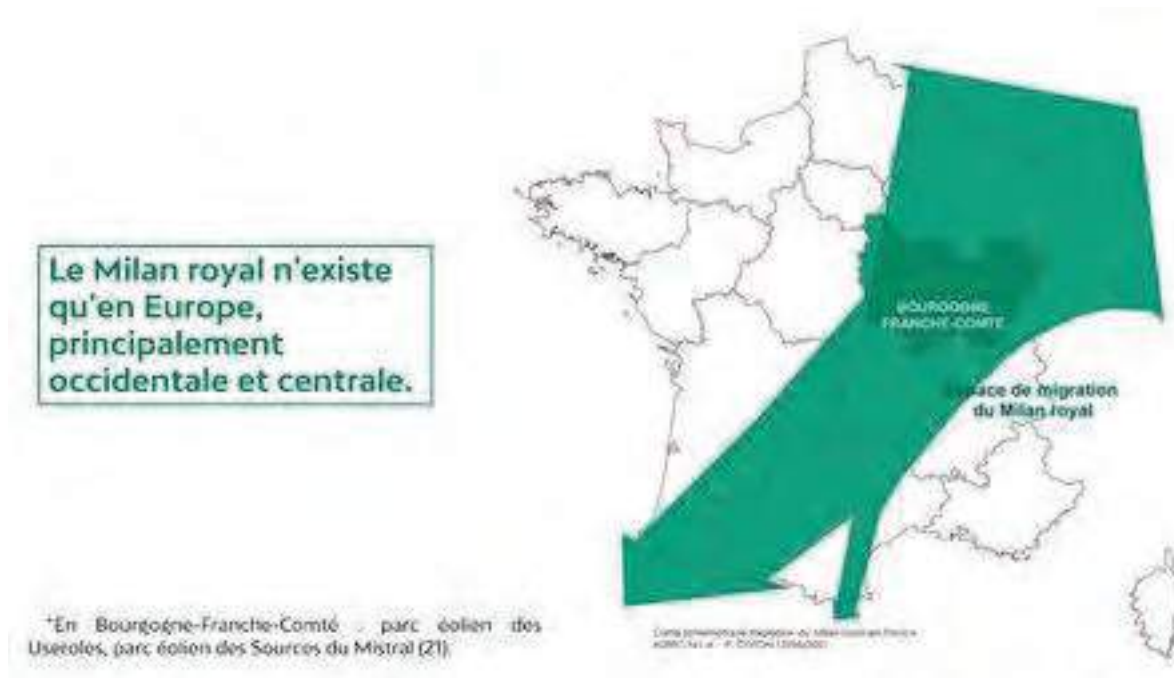
De plus, « *il y a ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas* », remarque Michel de Broissia. La partie immergée de l'iceberg est tout aussi impactante pour les nappes phréatiques puisque les éoliennes reposent sur un

socle de béton. Selon l'étude d'impact de l'éolienne de Percey-Le-Grand, il faut 2.500 tonnes de béton (1.120 m3) et 150 tonnes d'acier par fondation pour une éolienne de 207 mètres de hauteur. « *Plusieurs sources connues et proches d'éoliennes dans la région se retrouvent régulièrement à sec* », constate-il.

Les effets néfastes des éoliennes

« *En premier lieu, quand on évoque les dangers des éoliennes, c'est la mortalité par collision pour les espèces volantes qui vient à l'esprit. En réalité, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ces parcs sont des projets industriels en pleine campagne, qui artificialisent les sols, et influent sur le domaine vital des espèces* », constate Patrick Coton, ingénieur-écologue, conseil en environnement et consultant au CRECEP. « *Ces perturbations sont évidemment difficiles à évaluer, donc les promoteurs ne le font pas !* », poursuit-il.

Les éoliennes peuvent également avoir un « effet barrière » dans un rayon d'un hectare pour les espèces volantes. « *Les individus sont stressés, détournés par le champ éolien, et font parfois demi-tour* », explique Patrick Coton. La Bourgogne-Franche-Comté est par ailleurs un couloir de migration important pour des espèces protégées. « *Nous avons observé le passage de milliers d'individus qui traversent deux fois par an le Sud-Morvan, comme par exemple le Milan Royal, qui n'est présent qu'en Europe* », précise Louis Landrot, administrateur du CRECEP, président association Sauvegarde Sud-Morvan. Dernier effet néfaste des éoliennes : l'impact sur le patrimoine. La région dispose de plusieurs lieux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. « *Nous craignons que les éoliennes aient un effet sur l'attractivité touristique de notre territoire* », confie Marie-Christine Chanez, président du CRECEP. À une autre échelle, ce sont les habitants qui subissent une dévaluation de leurs biens immobiliers qui se trouvent à proximité des éoliennes.



Les incohérences du STRADDET

Le STRADDET considère que l'éolien n'a aucun effet sur la biodiversité, que celui-ci est uniquement vertueux. Or, l'un des objectifs du STRADDET est justement de « placer la biodiversité au cœur de l'aménagement ». Le



CRECEP accuse la région de ne pas respecter l'obligation d'évaluer les conséquences sur l'environnement du déploiement massif des éoliennes. La CGT (article R4251-13) et le Code de l'environnement (article R371-25) imposent que le STRADDET produise pour la biodiversité un diagnostic du territoire régional, une présentation des continuités retenues, un plan d'actions stratégiques, un atlas cartographique. « *Le STRADDET se contente de livrer les anciens SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) établis en 2015 pour chacune des deux régions, Franche-Comté et Bourgogne. Aucune explication n'est donnée si ce n'est que la méthodologie employée dans les deux régions est différente, ce qui rend leur comparaison difficile* », s'indigne Patrick Coton.

Une véritable consultation des citoyens et des associations

« *Nous souhaitons que les juges reconnaissent que le préfet n'a pas fait une juste appréciation du contenu du STRADDET en laissant passer l'insuffisance de l'évaluation environnementale requise par la loi* », Marie-Christine Chanez. Le CRECEP souhaite une véritable consultation des citoyens et des associations, et pas seulement une simple réécriture du STRADDET. Une enquête publique avait déjà eu lieu avant la validation de ce STRADDET, sans porter d'attention aux avis des experts. « *Notre objectif est d'arriver à un STRADDET qui prennent en compte les particularités et les intérêts de notre région* », précise Marie-Christine Chanez. Un premier recours gracieux avait été déposé par le CRECEP auprès de la préfecture de la région mais il est resté sans suite.



Les anti-éoliens unissent leurs forces



Le collectif porte désormais un nom et des administrateurs ont été désignés.

C'est pour faire face aux projets éoliens qu'un nouveau collectif CPFP vient de se constituer sur le nord du département du Jura. Il veut informer sur «des parcs inutiles».

Mont-sous-Vaudrey, « l'APPEL » d'Arbois ainsi que le collectif « CABRE39 » de Vincent-Froidville. Elles ont défini un rayon d'action de 30 km environ autour du Val d'Audour et des Salines d'Arc-et-Senans.

C'est pour faire face au foisonnement des projets éoliens qu'un nouveau collectif anti-éolien dénommé « CPFP » vient de se constituer sur le nord du département du Jura. À l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 29 mai à Mont-sous-Vaudrey en présence de Marie-Christine Chanez, (présidente du Collectif régional de Bourgogne - Franche-Comté d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, le « CRECEP », et présidente de l'association « les Doubs Amis de la Dame Blanche »), six associations et collectifs de lutte contre les études et les projets d'implantations jugés anarchiques de parcs éoliens industriels ont décidé de créer le collectif « CPFP » : Collectif pour la protection de la forêt, de la faune et du patrimoine.

Les associations engagées sont les suivantes : « Le Vent Tourne » de Byans-sur-Doubs, « Les Amis de Sermange » et Gendrey, « l'AVAFA » de La Barre et Orchamps, l'ASFM de

Mieux informer la population

L'objectif du CPFP est de lutter et d'informer la population « dans la réflexion pour le refus des parcs éoliens inutiles au regard des nuisances sur les forêts, sur la faune et le patrimoine, d'une part, et se situant au cœur d'une des régions les moins ventées de France, d'autre part, d'où des projets d'éoliennes de 230 mètres de haut », indiquent les contestataires. Le collectif alerte également « sur les dégâts et les risques de pollution que provoqueraient à nouveau les excavations des fondations suivies d'injections massives de béton sur nos sols karstiques, sur nos sources, au niveau des sources de La Cuisance, par exemple, ainsi que sur les zones humides et les nappes affleurantes ». Les participants se sont promis de se rencontrer très régulièrement, d'échanger leurs informations et d'unir leurs forces pour les actions à mener. [C.B.]

La Revue de Lulu du 9 juin 2021 - regards.fr

ACTUALITE

"Je n'ai reçu aucune pression du gouvernement." (...) "Une 4e vague est possible à la rentrée." (...) "Il sera très difficile" de maintenir le port du masque obligatoire à l'extérieur après le 30 juin.(Le président du Conseil scientifique, Jean-François Delfraissy, qui estime qu'elle est rendue possible par le variant indien qui remplacerait l'actuel variant anglais. Mais cette quatrième vague, grâce aux progrès de la vaccination, serait très différentes des autres. Interrogé sur RTL par Benjamin Sportouch) : <https://www.dailymotion.com/video/x81tiws?syndication=249290>

"Au 1er juillet, l'Europe aura produit un milliard de vaccins. On produit 300 millions de doses par mois et on en exporte la moitié." (...) **"Pour la technologie à ARN messenger, on peut rapidement adapter le vaccin à un variant éventuel."** (...) **"Vacciner massivement l'ensemble des pays qui nous entoure.** On pense en particulier à l'Afrique. On sait que le combat n'est pas encore gagné."
(Thierry Breton, le commissaire européen au Marché intérieur, qui a indiqué que l'Europe se prépare pour fournir une éventuelle troisième dose de vaccin, mais omis que la France n'avait toujours pas comblé son retard en matière de vaccination. Interrogé sur RTL par Benjamin Sportouch) : <https://www.dailymotion.com/video/x81sqgs?syndication=249290>

-L'épidémiologiste suisse Didier Pittet, co-inventeur du gel hydroalcoolique, chargé d'un rapport sur la gestion de la crise sanitaire par Emmanuel Macron, était l'invité de l'émission "C ce soir". Amener le curseur sur 1:16 : <https://www.france.tv/france-5/c-ce-soir-le-debat/c-ce-soir-le-debat-saison-1/2504407-medias-faut-il-mieux-controler-le-debat-public.html>

Le cancer est la première cause de mortalité dans le pays, avec 150.000 décès par an. **"Nous avons eu de grandes avancées avec l'immunothérapie".** Particulièrement sur le mélanome, pathologie sur laquelle "nous avons eu des patients qualifiés d'incurables avec une survie de moins d'un an qui sont aujourd'hui guéris. **L'immunothérapie permet de booster le système immunitaire."**
(Christophe Letourneau, chef du Département des Essais cliniques précoces, à l'Institut Curie. Interrogé sur RTL) : <https://www.rtl.fr/actu/bien-etre/cancer-nous-avons-fait-de-grandes-avancees-avec-l-immunotherapie-dit-letourneau-7900041129>

"Le vaccin Pfizer soupçonné de provoquer des myocardites" selon une étude israélienne. (le docteur Damien Mascaret) : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/covid-19-le-vaccin-pfizer-soupconne-de-provoquer-des-myocardites_4654817.html

Des chiens renifleurs capables de détecter le virus : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-des-chiens-renifleurs-capables-de-detecter-le-virus_4654825.html

"Ce n'est pas une bonne chose de s'habituer à cet outil (le pass sanitaire) dans une démocratie." (Serge Slama, professeur de droit public au centre de recherches juridiques à l'université Grenoble-Alpes ; sur France Inter : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-6h20/l-invite-de-6h20-07-juin-2021>

"Attention, les coupures d'électricité reviennent en force." (Erwan Benezet) :



<https://drive.google.com/file/d/1hSo9BskOor8V855bJFji4tOmR7R6AWIR/view?usp=sharing>



-L'avis de habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact de l'éolien.

(OPINION-WAY) : <https://www.opinion-way.com/fr/component/edocman/opinionway-pour-le-crecep-synthese-l-avis-des-habitants-de-bourgogne-franche-comte-sur-l-impact-des-projets-eoliens-juin-2021/viewdocument/2601.html?Itemid=0>

-Avec la réforme des APL, "plus de perdants que de gagnants" (Jean-Paul Chapel, sur le plateau du 20 Heures de France 2) :

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/entreprendre/aides/aide-au-logement-l-heure-du-bilan-pour-la-reforme-des-apl_4654835.html

Dans l'Essonne, la plus grande copropriété d'Europe en faillite : https://www.francetvinfo.fr/economie/immobilier/immobilier-indigne/essonne-la-plus-grande-copropriete-d-europe-en-faillite_4654775.html

A Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis, le « supermarché de la drogue » rapportait 1,4 million d'euros par mois. (Julien Constant) :

<https://drive.google.com/file/d/1GI2s0aVsqaINetNOTCwLdejBQT1priMG/view?usp=sharing>

<https://drive.google.com/file/d/1UimYUEKXuaqmF67Q9chku4svvmSMpJbP/view?usp=sharing>

"A Aubervilliers, un tournoi de foot Inter-quartiers pour souder la jeunesse."

(Emeline Odi) : <https://www.bondyblog.fr/reportages/aubervilliers-un-tournoi-de-foot-inter-quartiers-pour-souder-la-jeunesse/?fbclid>

-Benjamin Kingkombe, victime du racisme ordinaire.

(Emilie Tran NGuyen, dans "C à vous". Amener le curseur sur 40:00

<https://www.france.tv/france-5/c-a-vous/c-a-vous-saison-12/2504415-invites-nathalie-saint-cricq-lilian-alemagna-rene-frydman-mathilde-seigner-et-josiane-balasko.html>

-"Je ne comprends pas que des politiques s'associent à des manifestations où on remet en cause l'indépendance de la justice." (François Molins, procureur général près la Cour de cassation. Avec Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation. Invités du "Grand entretien" de France Inter) :

<https://www.youtube.com/watch?v=AL6YQITR4V8>

-Les Français et l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs. (IFOP) :

<https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-lordonnance-de-1945/>

Leur jugement sur l'exécution des peines par les étrangers condamnés. (CSA) : <https://www.csa.eu/fr/survey/balise-dopinion-les-fran%C3%A7ais-et-les-condamnes-etranagers>

-"Les femmes, premières victimes du cyberharcèlement". Avec Florence Hainaut et Myriam Leroy, réalisatrices du documentaire "#SalePute". Dans l'émission de France 5, "C ce soir". Amener le curseur sur 30:59 : <https://www.france.tv/france-5/c-ce-soir-le-debat/c-ce-soir-le-debat-saison-1/2504107-macron-gifle-la-grande-escalade-de-la-violence.html>

-Diffusé par Arte, voir leur documentaire ici : <https://www.arte.tv/fr/videos/098404-000-A/salepute/>



POLITIQUE

"Certains ont été sincèrement blessés par les propos de Jean-Luc Mélenchon. D'autres ont volontairement mal compris et déformé" ses propos. **Qu'a-t-il voulu dire, de façon ramassée ? Que nous n'acceptons pas l'instrumentalisation de faits extrêmement graves qui arrivent la dernière semaine avant un scrutin très important.**"

(Clémentine Autain, députée LFI de Seine-Saint-Denis, qui conduit la liste commune avec le PCF, aux élections régionales en Ile-de-France. Face à Laurence Ferrari) :

<https://www.cnews.fr/emission/2021-06-07/l'interview-de-clementine-autain-1089929>

"On a voulu faire dire autre chose à Jean-Luc Mélenchon."

(Adrien Quattenens, député LFI du Nord. Interrogé par Sonia Mabrouk sur Europe 1) : <https://www.europe1.fr/emissions/l'interview-politique-de-8h20/adrien-quattenens-on-a-voulu-faire-dire-autre-chose-a-jean-luc-melenchon-4050467>

-Contre la vidéo d'extrême droite de Papacito, "J'ai bien sûr porté plainte auprès du procureur de la République. On ne peut pas laisser passer de telles choses. Les Français aimeraient bien que l'on parle d'autre chose que de tout ça." (...) "Je suis candidat à la présidence de la République pour la paix sociale, pour la justice sociale, pour parler du retour des jours heureux." (Fabien Roussel, candidat du Pcf à l'élection présidentielle ; interrogé par Caroline Roux, sur France 2.

On peut comprendre que ses supporters souhaitent qu'il passe davantage encore dans les médias, mais delà à dire qu'il est censuré comme le font certains sur les réseaux sociaux, il y a un gouffre. :

<https://www.youtube.com/watch?v=rqL1CB82umA>

-Il sera difficile d'égaler l'ignominie du philosophe de cour Raphaël Enthoven (@Enthoven_R) qui a tweeté à 9:32 PM, le lundi 7 juin 2021 : "Je peux encore changer d'avis, mais je crois que, s'il fallait choisir entre les deux, et si le vote blanc n'était pas une option, j'irais à 19h59 voter pour Marine Le Pen en me disant, sans y croire, "Plutôt Trump que Chavez". Une nouvelle version du slogan de la bourgeoisie de l'époque "Plutôt Hitler que le Front populaire." Il en reste quelque chose :

https://www.huffingtonpost.fr/entry/melenchon-ou-le-pen-raphael-enthoven-fait-son-choix-sous-les-critiques_fr_60bf3285e4b04694aec31979?ncid

Quant à cet autre philosophe, Michel Onfray, il appelle à voter pour le président de droite du Conseil régional de Normandie, ancien ministre de Nicolas Sarkozy, Hervé Morin :

<https://drive.google.com/file/d/18PVSjci8LmCExqI15mu3M9aCncOpgz67/view?usp=sharing>

-Les propos de Jean-Luc Mélenchon sont irresponsables, injurieux à l'égard des victimes." (...) "La parole politique produit des effets dans le réel. Etre responsable politique donne plus de devoirs que de droits, finalement." (...) "Il fait régulièrement l'objet de menaces de mort et pour le coup, je lui apporte mon soutien."

(Julien Bayou, secrétaire national d'EE-LV, candidat à la présidence du Conseil régional d'Ile-de-France. Interrogé par Elizabeth Martichoux, sur LCI) :

<https://www.lci.fr/politique/la-democratie-meurt-de-ces-fake-news-julien-bayou-juge-les-propos-de-jean-luc-melenchon-irresponsables-2188153.html>

"Julien Bayou manque d'ambition sur la gratuité des transports." (Audrey Pulvar, candidate à la présidence du Conseil régional d'Ile-de-France, soutenue par le PS. Sur Public Sénat) : <https://www.youtube.com/watch?v=yatUVsMajww>



- "Ce qu'a dit Jean-Luc Mélenchon est extrêmement choquant. Je n'ai pas fait d'alliance avec LFI depuis 2014, j'ai fait un choix." (Anne Hidalgo, maire PS de Paris. *Qui a donc des talents méconnus de prémonition.* Dans la matinale de France Inter : <https://www.youtube.com/watch?v=l48tt2WYnvg>

- Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon, des Insoumis et communistes, menacés de mort dans une vidéo diffusée par l'extrême droite .

***Dans les médias et ailleurs, la gifle reçue par Emmanuel Macron fait bien plus de bruit que cet appel au meurtre, alors que la gravité de l'une ne devrait pas effacer celle de l'autre.* : <https://www.youtube.com/watch?v=JXycA0ruOng>**

- Une gifle que l'émission "C ce soir" a associée à la montée de la violence dans la société et le débat politique. Avec Etienne Gernelle, directeur du "Point" ; Frédéric Seys, journaliste à France Culture ; Jean Birnbaum ; le philosophe Marc Crépon et l'écrivain Yann Moix. Amener le curseur sur 42:02 : <https://www.france.tv/france-5/c-ce-soir-le-debat/c-ce-soir-le-debat-saison-1/2504107-macron-gifle-la-grande-escalade-de-la-violence.html>

- "Les menaces ne me feront pas taire." (Jean-Luc Mélenchon, à l'Assemblée nationale). *Mais c'est surtout par la qualité exceptionnelle de l'argumentation au service de la promotion de la PMA que cette intervention restera dans les annales. Quoiqu'on puisse penser de Mélenchon, du grand art !*) : <https://www.youtube.com/watch?v=PiXnoVuhxyY>

L'émission "C à vous" sur France 5, qui domine largement la compétition pour le titre de plus macronienne du Paf, en a remis une couche quelques heures après la conférence de presse de LFI. Avec Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique à France Télévisions ; Lilian Alemagna, chef du service politique de "Libération", et, comme habituellement, Patrick Cohen et Anne-Élisabeth Lemoine. Amener le curseur sur 4:13 : <https://www.france.tv/france-5/c-a-vous/c-a-vous-saison-12/2504415-invites-nathalie-saint-cricq-lilian-alemagna-rene-frydman-mathilde-seigner-et-josiane-balasko.html>

L'émission de France 5, "C dans l'air", que présente Caroline Roux, dans sa dernière livraison, a choisi d'associer Jean-Luc Mélenchon et ...Eric Zemmour ! : <https://www.france.tv/france-5/c-dans-l-air/2504417-emission-du-lundi-7-juin-2021.html>

Au Journal de 20 heures de France 2 : https://www.francetvinfo.fr/politique/melenchon/politique-des-propos-de-jean-luc-melenchon-provoquent-une-vive-polemique_4654819.html

"A quoi joue Jean-Luc Mélenchon ?" (Le 19/20 de France 3. Amener le curseur sur 8:43) : https://www.francetvinfo.fr/replay-jt/france-3/19-20/jt-de-19-20-du-lundi-7-juin-2021_4629287.html

"Les derniers propos de Jean-Luc Mélenchon le disqualifient totalement. Peut-être a-t-il joué définitivement son avenir." (Yves Calvi, sur Canal +, en clair, qui ne pouvait pas faire moins, tant la concurrence est rude. Amener le curseur sur 40:34 : https://www.canalplus.com/actualites/l-info-du-vrai/h/8941519_50001

La France, pays le plus attractif d'Europe pour les investisseurs étrangers : "C'est l'illustration que la politique du président fonctionne." (Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'Industrie ; interrogée par Elizabeth Martichoux ; sur LCI) : <https://www.lci.fr/economie/la-france-pays-le-plus-attractif-d-europe-c-est-l-illustration-que-la-politique-du-president-fonctionne-selon-agnes-pannier-runacher-2188063.html>



"Le coût du travail, le droit du travail, la fiscalité des entreprises ont donné aux entreprises et aux investisseurs étrangers de l'air et un peu plus de confiance dans le pays en même temps que notre image s'améliorait, avec l'image d'un pays plus innovant." (Marc Lhermite, auteur du baromètre 2021 sur l'attractivité de la France Ernst & Young. Dans le 20 heures de France 2.

L'aveu qu'avec Emmanuel Macron on peut faire beaucoup de fric en France, sur le dos de celles et ceux qui produisent les richesses, comme le démontre l'ami Bernard Vasseur dans son dernier ouvrage. Le Président est bien celui des riches de tous les pays !) : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/entreprendre/creation-d-entreprise/attractivite-la-recette-francaise-pour-attirer-les-investisseurs-etrangers_4654805.html

"Consommer en réorientant la consommation vers des produits écologiques." (...)

"Que Jean-Luc Mélenchon parte dans le complotisme, qu'il insulte la mémoire des personnes qui ont été assassinées, je trouve que c'est grave." (Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique ; interrogée par Caroline Roux, sur France 2) :
<https://www.france.tv/france-2/telematin/2544785-les-4-verites-barbara-pompili.html>

Sur la PMA, "J'ai une pensée pour toutes les femmes qui attendent depuis neuf ans que la promesse de campagne de François Hollande soit tenue." (...) "Les premiers bébés PMA, à partir de la rentrée. Avec remboursement par la Sécurité sociale." (...) "On retirera immédiatement le port d'armes" aux féminicides. (...) **"Je souhaite que Emmanuel Macron se représente et qu'il effectue un deuxième Mandat. Je souhaite que Mme Le Pen ne soit pas au 2e tour." (Jean-Jacques Bourdin recevait Marlène Schiappa, ministre chargée de la Citoyenneté) :** https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bourdin-direct/marlene-schiappa-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-07-06_VN-202106070119.html

-Le regard des Français sur le projet de loi bioéthique. (IFOP) :
<https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-le-projet-de-loi-bioethique/>

La réforme des retraites, "C'est une réforme qui ne suscitait pas suffisamment l'adhésion et le consensus. Vous connaissez les conditions du débat au Parlement. Je pense qu'il est important de remettre les choses sur la table avec toujours ce même objectif : le système par répartition, plus d'équité, plus de justice pour tous et essayer de faire davantage consensus." (...) "Si nos concitoyens n'ont plus confiance en la justice, ils n'ont plus confiance en l'État de droit et en la République."

(Laëtitia Avia, députée LREM de Paris ; sur France Info) : https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/projet-de-reforme-des-retraites-justice-la-deputee-lrem-laetitia-avia-sexprime-sur-les-sujets-qui-ont-marque-lactualite_4654279.html

-Jean-Luc Mélenchon "se positionne quelque part entre Nostradamus et Jean-Marie Bigard." (...)
"La réforme des retraites, c'est très simple : il va falloir qu'on travaille tous un peu plus longtemps !" (Patrick Mignola, député de Savoie, président du groupe Modem à l'Assemblée Nationale et vice-président du Modem, était l'invité de Patrick Roger, sur Sud Radio) : <https://www.sudradio.fr/politique/patrick-mignola-jean-luc-melenchon-se-positionne-quelque-part-entre-nostradamus-et-jean-marie-bigard/>

"Il y a une forme de naufrage politique et républicain de Jean-Luc Mélenchon depuis plusieurs mois." (Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques ; sur France Info) : <https://www.dailymotion.com/video/x81ssvr>



"LFI et Jean-Luc Mélenchon avaient déjà franchi un certain nombre de lignes jaunes ces derniers mois. Là, c'est une ligne écarlate qui est franchie dans les valeurs de la République." (Laurent Saint-Martin, candidat LREM à la présidence du Conseil régional d'Ile-de-France ; sur Pubic Sénat) :

<https://www.dailymotion.com/video/x81srqs>

-Jean-Luc Mélenchon, "Je trouve que les propos qu'il a tenus sont indignes du respect que l'on doit aux victimes. Personne ne peut dire que Jean-Luc Mélenchon n'est pas un élu républicain." (Michel Barnier, ex négociateur européen pour le Brexit ; au micro de Sonia Mabrouk sur Europe 1) : <https://www.europe1.fr/emissions/l'interview-politique-de-8h20/michel-barnier-denonce-les-propos-indignes-de-jean-luc-melenchon-4050250>

-"Emmanuel Macron au contact des Français ? C'est complètement verrouillé ;" (...) "Je me suis opposé à cette alliance que Muselier a construite avec Solère." (...) **"Jean-Luc Mélenchon a franchi la ligne rouge." (Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, candidat à une primaire de son parti, qu'il réclame. Face à Jean-Jacques Bourdin) :** https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bourdin-direct/bruno-retailleau-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct-08-06_VN-202106080128.html

-Les intentions de vote aux élections régionales en Ile-de-France. (BVA) :

<https://www.bva-group.com/sondages/regionales-2021-etat-des-lieux-et-intentions-de-vote-en-ile-de-france-2/>

-En Normandie (ELABE) : <https://elabe.fr/regionales2021-normandie/>

EUROPE-MONDE

L'Espagne ouvre ses portes à tous les vaccinés : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/tourisme-l-espagne-ouvre-ses-portes-a-tous-les-vaccines_4654831.html

Le modèle irlandais de "dumping fiscal" menacé par l'accord sur la taxation des multinationales. (Pierre Haski) : <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-07-juin-2021>

"Cesare Battisti, en grève de la faim, dans une section de prison calabraise réservée, à part lui, à des détenus djihadistes." : <https://lundi.am/Cesare-Battisti-en-greve-de-la-faim>

-"Orchestra Baobab, une autre histoire du Sénégal". Un documentaire de Toumani Sangaré, qui raconte l'histoire postindépendance du Sénégal à travers des archives rares et les témoignages de musiciens de l'Orchestra Baobab et de ceux qui les accompagnent depuis soixante ans : <https://www.france.tv/france-5/la-case-du-siecle/2504643-orchestra-baobab-une-autre-histoire-du-senegal.html>

-Au Burkina Faso, l'horreur et la sidération après l'attaque qui a fait 160 morts.

(Sophie Douce, depuis Ouagadougou) : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/07/au-burkina-faso-l-horreur-et-la-sideration-apres-l-attaque-qui-a-fait-160-morts_6083184_3212.html

"Au Etats-Unis, quand le FBI manipulait des musulmans à des fins terroristes."

(Selon un rapport de l'ONG Human Rights Watch, publié le 21 juillet 2014, réalisé avec l'université de droit de Columbia) : https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/etats-unis-quand-le-fbi-manipule-des-musulmans-a-des-fins-terroristes_3069789.html?fbclid

[Visualiser l'article](#)

Au Mexique, le parti du président de gauche, Andres Manuel Lopez Obrador, recule aux élections législatives. Ce dernier perd la majorité absolue qu'il détenait au Parlement : <https://www.la-croix.com/Mexique-legislatives-test-president-AMLO-2021-06-06-1301159571>

- "Au Pérou, Pedro Castillo a gagné !" (Julie Maury. C'était vrai au moment où ces lignes sont écrites, mais c'est tellement serré et il manquait le vote des Péruviens de l'étranger...) : <https://lemondeencommun.info/deuxieme-tour-pedro-castillo-a-gagne/?fbclid>

"Au Guatemala, Kamala Harris appelle les migrants clandestins à ne pas venir." (Vincent Hervouet, sur Europe 1) : <https://www.europe1.fr/emissions/vincent-hervouet-vous-parle-international/guatemala-kamala-harris-appelle-les-migrants-clandestins-a-ne-pas-venir-4050440>

CULTURE-MEDIA

- Hugo Lindenberg, est le lauréat du 47ème prix du livre Inter pour "Un jour ce sera vide", aux éditions Christian Bourgois. Accompagné de Dany Laferrière, membre de l'Académie française, président du jury, dans le "Grand entretien" de France Inter : <https://www.youtube.com/watch?v=eB9aguhiMbo>

- René Frydman, gynécologue-obstétricien, publie "Une histoire de la naissance" chez Grasset. Alors que les députés débattent de la PMA pour toutes, il était dans l'émission "C à vous". Amener le curseur sur 24:09 : <https://www.france.tv/france-5/c-a-vous/c-a-vous-saison-12/2504415-invites-nathalie-saint-cricq-lilian-ale magna-rene-frydman-mathilde-seigner-et-josiane-balasko.html>

Dans leur ouvrage, "La dernière chance du capitalisme", publié aux éditions Odile Jacob, Patrick Artus et Marie-Paule Virard dressent un constat implacable des défaillances de la forme néolibérale du capitalisme de notre temps. Sur Radio Classique le 7 juin : <https://www.radioclassique.fr/radio/emissions/matinale-de-radio-classique/l-invite-politique/>

- "Malaise dans la syndicalisation" (Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales, auteur de "Syndicats, lendemains de crise ?", réédité chez Gallimard, Folio en 2010. Il a dirigé, avec Guy Groux, "La grève" dans la collection 'Contester' aux Presses de Sciences Po, 2008) : <http://syndicollectif.fr/malaise-dans-la-syndicalisation-jean-marie-pernot/?fbclid>

- Ariane Chemin, grande reporter au "Monde", est l'auteure, avec Marie-France Etchegoin, aux éditions Gallimard, de "Raoult, une folie française".

Dans l'émission de Karim Rissouli, "C ce soir". Avec l'épidémiologiste suisse Didier Pittet. Amener le curseur sur 23:54.

Si beaucoup de médias et de dirigeants politiques reconnaissent, aujourd'hui, qu'il s'est trompé à peu près sur tout, si Christian Estrosi, le maire macronien de Nice et Renaud Muselier, le président LR du Conseil régional de Paca, supporters enthousiastes du chercheur marseillais, en prennent, à juste titre, pour leur grade, plus personne ne rappelle qu'au plus fort de la gloire de Didier Raoult, Emmanuel Macron lui a rendu visite, cautionnant du prestige présidentiel ce qui s'est avéré être une fumisterie. Ainsi vont la politique et les médias dominants. Leurs mandataires sont les mêmes. : <https://www.france.tv/france-5/c-ce-soir-le-debat/c-ce-soir-le-debat-saison-1/2504407-medias-faut-il-mieux-controler-le-debat-public.html>

www.regards.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

L'académicien Eric Orsenna était reçu par Claire Chazal. Il publie "La passion de la fraternité. Beethoven", aux éditions Fayard : <https://www.france.tv/france-5/passage-des-arts/passage-des-arts-saison-3/2504421-emission-du-lundi-7-juin-2021.html>

- "Rimbaud et la Commune de Paris" (Vivian Petit) :

<https://lundi.am/Rimbaud-et-la-Commune-de-Paris>

- Robert Wilson a sélectionné dix-neuf fables de La Fontaine. Elles sont interprétées par Christine Fersen, Gérard Giroudon, Cécile Brune, Éric Génovèse, Christian Blanc, Florence Viala, Céline Samie, Laurent Stocker :

<https://www.france.tv/spectacles-et-culture/theatre-et-danse/2498603-fables.html>

- "Je veux que les libraires puissent rivaliser avec le mastodonte Amazon."

(La sénatrice LR de l'Essonne Laure Darcos. Propos recueillis par Eléonore Disdero) : <https://www.telerama.fr/livre/laure-darcos-senatrice-je-veux-que-les-libraires-puissent-rivaliser-avec-le-mastodonte-amazon-6897915.php?xtor>

"Festival MOT pour mots : une nouvelle fête des livres essentielle."

(Frédéric Péguillan) : <https://www.telerama.fr/sortir/festival-mot-pour-mots-une-nouvelle-fete-des-livres-essentielle-6897115.php?xtor>

- "Le peintre Edward Harper et son épouse Jo, un si violent silence". Un documentaire de Catherine Aventurier : <https://www.france.tv/france-5/passage-des-arts/1999255-edward-et-jo-hopper-un-si-violent-silence.html>

Josiane Balasko et Mathilde Seigner sont à l'affiche du film de Eric Lavaine, "Un tour chez ma fille", en salle le 16 juin. Dans "C à vous, la suite" : <https://www.france.tv/actualites-et-societe/temoignages/2504423-c-a-vous-la-suite.html>

Le film de Laurent Tirard, "Le Discours", qui sort en salles ce mercredi, est adapté du roman de Fabcaro, édité chez Gallimard. Auteur de bande dessinées, il répondait à Philippe Vandel sur Europe 1 : <https://www.europe1.fr/emissions/L-invite-culture/fabcaro-auteur-de-bande-dessinee-4050508>

"Au cinéma, les femmes ne comptent que pour un tiers."

(Hélène Marzolf) : <https://www.telerama.fr/cinema/au-cinema-les-femmes-ne-comptent-que-pour-un-tiers-6897731.php?xtor>

- Elles comptent beaucoup dans l'exposition "Divas. D'Oum Kalthoum à Dalida".

A l'Institut du Monde arabe à Paris, jusqu'au 28 septembre. Une réussite. La photographie est de ma fille Karine : <https://www.imarabe.org/fr/expositions/divas-arabes>

https://drive.google.com/file/d/14m5fvFuLpG3CJy4hKKsFO_Br78CvDtdm/view?usp=sharing

- L'exposition "The Rolling Stones - UNZIPPED" est présentée à l'Orange Vélodrome de Marseille, à partir du 10 juin. (Mick Jagger, interrogé par Léa Salamé) : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-7h50/l-invite-de-7h50-07-juin-2021>

- "Plus écolos, plus locaux... Comment la crise va transformer les festivals cet été."

(Odile de Plas) : <https://drive.google.com/file/d/1QRbjIS8aLSJHeTLpF0tPgDXRrFKvJPkq/view?usp=sharing>

La comédienne Charlotte Valandrey se lance dans la chanson. Au micro de Philippe Vandel, sur Europe 1 : <https://www.europe1.fr/emissions/L-invite-culture/charlotte-valandrey-comedienne-4050300>

"Cold case, la télé peut-elle relancer une enquête ?". A l'occasion du retour sur M6 d'« Appel à témoins », Sonia Devillers recevait Nathalie Renoux, présentatrice de ce nouveau programme, et Camille Chaize, porte-parole du ministère de l'Intérieur, associé à l'émission : <https://www.youtube.com/watch?v=95ffmUjT7UU>

Tous les auteurs de meurtres ne sont pas envoyés en prison. Certains sont considérés comme irresponsables parce qu'au moment de l'acte, ils se trouvaient dans un état de folie qui a aboli leur discernement. Voir ici le documentaire de Olivier Pighetti : <https://www.france.tv/france-5/le-monde-en-face/2504111-folie-meurtriere.html>

"Riding Zone", le magazine des sports extrêmes arrive dans les kiosques. Jonathan Politur, son directeur de la publication, était reçu par Philippe Vandel, sur Europe 1 : <https://www.europe1.fr/emissions/linfo-media-du-jour/riding-zone-le-magazine-des-sports-extremes-arrive-dans-les-kiosques-4050483>

-"Raoul Sangla, l'homme qui savait si bien filmer les artistes dans Discorama".

(Valérie Lehoux) : <https://www.telerama.fr/ecrans/raoul-sangla-lhomme-qui-savait-si-bien-filmer-les-artistes-dans-discorama-6897793.php?xtor>

"Bon retour au bureau les interchangeables." (Charline Vanhoenacker) : <https://www.youtube.com/watch?v=Ef3PYq5iMa8>

-"La télé des Ploucs qui pètent." (Le Billet de Sophia Aram) : <https://www.youtube.com/watch?v=bKOnHYORYIY>

Près de 400 acteurs déposent un recours contre le plan de déploiement des éoliennes dans la Région



"Incohérent", incomplet, en contradiction avec ce que prévoit le Code de l'environnement. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), élaboré par le conseil régional et entériné par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020, fait l'objet d'un recours hors norme. Un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars par le collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep) contre le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet).

Le Crecep n'agit pas en son seul nom. "Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus (*Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter*)", indique Marie-Christine Chanez, présidente du collectif.

Le schéma régional ne prend pas en compte l'artificialisation des sols

Principale incohérence relevée dans le Sraddet : "Il prévoit le développement massif des éoliennes" sans prendre en compte "leur impact sur la biodiversité". La biodiversité constitue pourtant – au même titre que les mesures pour l'air et le climat – "un des quatre piliers du Sraddet".

Le schéma, ainsi, "ne prend pas en compte l'artificialisation des sols (2.500 t de béton et 150 t d'acier pour une éolienne de 207 mètres de haut)" , souligne Michel de Broissia, vice-président du Crecep. Dans une région où le sol est karstique, "les écoulements souterrains sont déviés" par l'injection de béton, causant des modifications importantes dans les écosystèmes. "Les grottes de Bèze, par exemple, sont très souvent à sec", illustre-t-il.

Le Sraddet ne prend pas davantage en compte l'impact des éoliennes sur l'avifaune. Or leur développement massif va créer (par exemple) "des barrières écologiques" qui "mettent en danger la pérennité des couloirs de migration", souligne Patrick Coton, ingénieur écologue, consultant pour le Crecep. La Région compte 402 éoliennes en activité et l'objectif, inscrit dans le document, est de mailler le territoire avec pas moins de 1.600 installations.

Pour une refonte du Sraddet

Le Sraddet, dans ces conditions, "ne respecte pas le Code de l'environnement et le Code général des collectivités territoriales", souligne Patrick Coton. Ces textes imposent "un diagnostic du territoire régional, "une présentation des continuités écologiques retenues" et encore "un atlas cartographique".

Nous ne sommes pas des anti-éoliens primaires, nous souhaitons faire respecter des règles.

Le milan royal, "en voie d'extinction", fait partie des espèces qui circulent entre l'Allemagne et l'Espagne en passant par la Bourgogne-Franche-Comté, illustre Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud- Morvan. Mais "l'impact des éoliennes sur le milan royal ne figure jamais dans les rapports produits par les promoteurs", pas plus qu'il n'est évoqué dans le Sraddet.

Par son action, le Crecep souhaite "la refonte du Sraddet". "Nous ne sommes pas des anti-éoliens primaires, nous souhaitons faire respecter des règles", résume Marie- Christine Chanez. En tout cas, à la veille des régionales, les éoliennes se sont invitées dans le débat. "Certains candidats veulent poursuivre le développement des éoliennes, dit-elle. D'autres non. Nous venons de leurs adresser un questionnaire pour connaître leur position."

Près de 400 acteurs déposent un recours contre le plan de déploiement des éoliennes de Bourgogne-Franche-Comté



jorisvo

"Incohérent", incomplet, en contradiction avec ce que prévoient le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fait l'objet, en Bourgogne-Franche-Comté, d'un recours hors norme.

Le recours, lancé par 381 requérants contre le plan éolien de la région Bourgogne-Franche-Comté, vise à obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral qui, le 16 septembre 2020, a validé le SRADDET. Il a été déposé auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars 2021 par le collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (CRECEP).

Le CRECEP n'agit pas en son seul nom. « Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus » (Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter), a indiqué Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP lors d'un point presse le 3 juin.

Article avec accès abonnés: <https://www.lagazettedescommunes.com/749324/pres-de-400-acteurs-deposent-un-recours-contre-le-plan-de-deploiement-des-eoliennes-de-bourgogne-franche-comte/>

Près de 400 acteurs déposent un recours contre le plan de déploiement des éoliennes de Bourgogne-Franche-Comté

Publié le 07/06/2021 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [Actu juridique](#), [actus experts technique](#), [Régions](#)



jorisvo

"Incohérent", incomplet, en contradiction avec ce que prévoient le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fait l'objet, en Bourgogne-Franche-Comté, d'un recours hors norme.

Le recours, lancé par 381 requérants contre le plan éolien de la région Bourgogne-Franche-Comté, vise à obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral qui, le 16 septembre 2020, a validé le SRADETT. Il a été déposé auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars 2021 par le collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (CRECEP). Le CRECEP n'agit pas en son seul nom. « Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus » (Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter), a indiqué Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP lors d'un point presse le 3 juin.

Principale incohérence relevée dans le SRADETT : « Il prévoit le développement massif des éoliennes » sans prendre en compte « leur

impact sur la biodiversité ». La biodiversité constitue pourtant – au même titre que les mesures pour l'air et le climat – « un des quatre piliers du SRADDET ».

Le SRADDET, ainsi, « ne prend pas en compte l'artificialisation des sols » (2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier pour une éolienne de 207 mètres de haut), souligne Michel de Broissia, vice-président du CRECEP. Dans une région où le sol est karstique, « les écoulements souterrains sont déviés » par l'injection de béton, causant des modifications importantes dans les écosystèmes. « Les grottes de Bèze, par exemple, sont très souvent à sec », illustre-t-il.

Le SRADDET ne prend pas davantage en compte l'impact des éoliennes sur l'avifaune. Or leur développement massif va créer (par exemple) « des barrières écologiques » qui « mettent en danger la pérennité des couloirs de migration », souligne Patrick Coton, ingénieur écologue, consultant pour le CRECEP. La région compte 402 éoliennes en activité et l'objectif, inscrit dans le document, est de mailler le territoire avec 1 600 installations.

Le SRADDET, dans ces conditions, « ne respecte pas le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales », souligne Patrick Coton. Le CE et le CGCT imposent « un diagnostic du territoire régional, « une présentation des continuités écologiques retenues » et encore « un atlas cartographique ». Le milan royal, « en voie d'extinction », fait partie des espèces qui circulent entre l'Allemagne et l'Espagne en passant par la Bourgogne-Franche-Comté, illustre Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. Mais « l'impact des éoliennes sur le milan royal ne figure jamais dans les rapports produits par les promoteurs », pas plus qu'il n'est évoqué dans le SRADDET.

Par son action, le CRECEP souhaite « la refonte du SRADDET ». « Nous ne sommes pas des anti-éoliens primaires, nous souhaitons faire respecter des règles », résume Marie-Christine Chanez.

En tout cas, à la veille des régionales, les éoliennes se sont invitées dans le débat. « Certains candidats veulent poursuivre le développement des éoliennes, dit-elle. D'autres non. Nous venons de leurs adresser un questionnaire pour connaître leur position » sur le sujet. Contacté, le conseil régional n'a pas été en mesure de nous répondre.



Jura. Dans le nord du département, les anti-éoliens unissent leurs forces

Visuel indisponible

Un nouveau collectif anti-éolien vient d'être lancé dans le nord du département. (©DR)
C'est pour faire face **au foisonnement des projets éoliens** qu'un nouveau collectif anti-éolien dénommé « **CPFP** » vient de se constituer sur le nord du département du Jura.

A l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 29 mai à **Mont-sous-Vaudrey** en présence de **Marie-Christine Chanez**, présidente du Collectif de Bourgogne-Franche Comté, le « **CRECEP** », et présidente de l'association « les Doubs Amis de la Dame Blanche », six associations et collectifs de lutte contre les études et les projets d'implantations jugés anarchiques de parcs éoliens industriels ont décidé de créer le collectif « **CPFP** » : Collectif pour la Protection de la Forêt, de la Faune et du Patrimoine.

Les associations engagées sont les suivantes : « Le Vent Tourne » de Byans-sur-Doubs, « Les Amis de Sermange » et Gendrey, « l'AVAFA » de La Barre et Orchamps, l'ASFM de Mont-sous-Vaudrey, « l'APPEL » d'Arbois ainsi que le collectif « CABRE39 » de Vincent Froideville ont défini un rayon d'action de 30 km environ autour du Val d'Amour et des Salines d'Arc-et-Senans.

Mieux informer la population

L'objectif du CPFP est de lutter et d' **informer la population** « dans la réflexion pour le **refus des parcs éoliens inutiles** au regard des nuisances sur les forêts, sur la faune et le patrimoine, d'une part, et se situant au cœur d'une des régions les moins ventées de France, d'autre part, d'où des projets d'éoliennes de 230 mètres de haut », indiquent les contestataires. Le collectif alerte également « sur les dégâts et les risques de pollution que provoqueraient à nouveau les excavations des fondations suivie d'injections massives de béton sur nos sols karstiques, sur nos sources, au niveau des sources de **La Cuisance**, par exemple, ainsi que sur les zones humides et les nappes « affleurantes » ».

Les participants se sont promis de se rencontrer régulièrement, d'échanger leurs informations et d'unir leurs forces pour les actions à mener.



actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 503



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Jura. Dans le nord du département, les anti-éoliens unissent leurs forces

C'est pour faire face aux projets éoliens qu'un nouveau collectif CPFP vient de se constituer sur le nord du département du Jura. Elle veut informer sur "des parcs inutiles".

Visuel indisponible

C'est pour faire face **au foisonnement des projets éoliens** qu'un nouveau collectif anti-éolien dénommé « **CPFP** » vient de se constituer sur le nord du département du Jura.

A l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 29 mai à **Mont-sous-Vaudrey** en présence de **Marie-Christine Chanez**, présidente du Collectif de Bourgogne-Franche Comté, le « **CRECEP** », et présidente de l'association « les Doubs Amis de la Dame Blanche », six associations et collectifs de lutte contre les études et les projets d'implantations jugés anarchiques de parcs éoliens industriels ont décidé de créer le collectif « CPFP » : Collectif pour la Protection de la Forêt, de la Faune et du Patrimoine.

Les associations engagées sont les suivantes : « Le Vent Tourne » de Byans-sur-Doubs, « Les Amis de Sermange » et Gendrey, « l'AVAFA » de La Barre et Orchamps, l'ASFM de Mont-sous-Vaudrey, « l'APPEL » d'Arbois ainsi que le collectif « CABRE39 » de Vincent Froideville ont défini un rayon d'action de 30 km environ autour du Val d'Amour et des Salines d'Arc-et-Senans.

Mieux informer la population

L'objectif du CPFP est de lutter et d' **informer la population** « dans la réflexion pour le **refus des parcs éoliens inutiles** au regard des nuisances sur les forêts, sur la faune et le patrimoine, d'une part, et se situant au cœur d'une des régions les moins ventées de France, d'autre part, d'où des projets d'éoliennes de 230 mètres de haut », indiquent les contestataires. Le collectif alerte également « sur les dégâts et les risques de pollution que provoqueraient à nouveau les excavations des fondations suivie d'injections massives de béton sur nos sols karstiques, sur nos sources, au niveau des sources de **La Cuisance**, par exemple, ainsi que sur les zones humides et les nappes « affleurantes » ».

Les participants se sont promis de se rencontrer régulièrement, d'échanger leurs informations et d'unir leurs forces pour les actions à mener.



L'éolien s'impose dans le débat politique à un an de la présidentielle

(Crédit : EDF)

Il ne sera pas seulement question de sécurité lors des prochaines élections présidentielles. Le sujet de l'éolien prend progressivement sa place parmi les grands thèmes de campagne, poussant le gouvernement à réaffirmé son soutien. Mais le récent plaidoyer public de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, n'a pas vraiment eu l'effet escompté. Certains arguments maladroits ont plus ravivé qu'apaiser le débat. Les développeurs éoliens entrent dans une année à hauts risques.

Les régionales en tour de chauffe

Dans certaines régions, l'éolien est devenu un sujet important de la campagne électorale pour les régionales. C'est bien sûr le cas dans les Hauts-de-France, première région éolienne du pays, dont le président Xavier Bertrand est connu pour être un farouche opposant. Morceaux choisis : « Ça défigure le paysage, ça pourrait la vie des riverains, ça coûte un fric fou (...), c'est un scandale », a estimé ce dernier dans un récent débat télévisé. Un avis largement partagé par Sébastien Chenu (RN) autre candidat à la présidence de la région. La ligne de démarcation politique part de LREM jusqu'à la France Insoumise en passant bien sûr par les écologistes, tous défendant l'éolien.

Le débat a lieu également en Bourgogne-Franche-Comté. Gilles Platret, candidat LR, a montré sa vive opposition à cette énergie et promis que « si on est élu demain, ça sera le moratoire. On interdira toute nouvelle implantation ». Une menace également brandie dans les Hauts-de-France. La Bourgogne-Franche-Comté compte un peu plus de 700 MW éoliens installés, son Srdet en prévoit 1 090 MW cette année et 2 800 MW en 2030. Ce dernier a été attaqué en justice par un collectif (Crecep), qui a déposé un recours contentieux au tribunal administratif de Dijon le 17 mars 2021 pour « insuffisance de l'évaluation environnementale de l'éolien ».

70 km autour des radars ?

La virulence de l'opposition à l'éolien en France (presque tous les projets font l'objet de recours) a récemment été nourrie par quelques victoires juridiques. C'est le cas de résidents de Tigné (Maine-et-Loire), qui ont obtenu de l'administration fiscale la reconnaissance de la baisse de valeur de leur habitation, ou encore d'habitants d'Echauffour (Orne) qui ont poussé la préfecture à ordonner un arrêt nocturne d'un parc éolien de Voltalia pendant 5 mois. En février dernier, Valeco a été condamné par la justice à déconstruire un parc éolien mis en service en 2015.

Autant de signaux inquiétants pour la filière, qui trouve un soutien jugé ambigu du gouvernement. Celui-ci a bien pris des décisions importantes pour accélérer le rythme en France : une PPE* ambitieuse, la suppression d'un niveau de juridiction pour les recours, et la cartographie des zones propices de développement. Mais dans le même temps, le chef de l'Etat a jeté un froid à Pau l'année dernière et, après 4 ans de mandature, les principales contraintes structurelles qui limitent l'accès au foncier n'ont pas été levées, ou sont en voie d'être renforcées. C'est le cas de la limite de 30 kilomètres tracée autour des radars militaires, qui pourrait être étendue à 70 kilomètres, selon nos confrères des *Echos*. Interrogé sur cette question, le ministre de



la Transition écologique ne confirme pas l'information car « les discussions à ce sujet sont encore en cours », indique-t-il. Si tel était le cas, cette décision réduirait un peu plus les zones accessibles aux développeurs, qui dénoncent déjà être limités à seulement 20% du territoire, aujourd'hui accessible.

Environnement

En Bourgogne Franche-Comté, près de 400 acteurs régionaux contestent le plan de déploiement des éoliennes

Publié le 07/06/2021 à 09h30



La requête a été déposée auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars par le collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep). (Photo d'illustration) Photo Jérémie Fulleringer

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), élaboré par le

conseil régional de Bourgogne Franche-Comté fait l'objet d'un recours hors norme.

"Incohérent", "incomplet", en contradiction avec ce que prévoit le code de l'environnement. Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), élaboré par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et entériné par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020, fait l'objet d'un recours hors norme.

La requête a été déposée auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars par le collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep). Le collectif n'agit pas en son seul nom. "Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus : Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter", indique Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep.

À travers cette procédure, le collectif entend pointer une principale incohérence dans le Sraddet : "Il prévoit le développement massif des éoliennes sans prendre en compte leur impact sur la biodiversité. Or la biodiversité constitue, au même titre que les mesures pour l'air et le climat, l'un des quatre piliers du schéma régional."

"Une éolienne de 207 mètres de haut c'est 2.500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier"

Le collectif estime donc que le Sraddet "ne prend pas en compte l'artificialisation des sols". "Une éolienne de 207 mètres de haut c'est 2.500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier, souligne Michel de Broissia, vice-président du Crecep. Dans une région où le sol est karstique, les écoulements souterrains sont déviés par l'injection de béton, causant des modifications importantes dans les écosystèmes."

Les réserves posées par les membres du Crecep ne se résument pas à ces deux points. Pour le collectif, le schéma régional de l'éolien ne prend pas davantage en compte "l'impact des machines sur l'avifaune". "Or leur développement massif va créer, par exemple, des barrières écologiques qui mettent en danger la pérennité des couloirs de migration", souligne Patrick Coton, ingénieur écologue, consultant pour le Crecep.

La Bourgogne Franche-Comté compte 402 éoliennes en activité et l'objectif, inscrit dans le document, est de mailler le territoire avec pas

moins de 1.600 installations. À ce titre, le Sraddet "ne respecte pas le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales qui imposent un diagnostic du territoire régional, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique", observe encore Patrick Coton.

Pour "une refonte du schéma régional"

"Le milan royal, en voie d'extinction, fait partie des espèces qui circulent entre l'Allemagne et l'Espagne, en passant par la Bourgogne Franche-Comté, illustre Louis Landrot, président de Sauvegarde Sud-Morvan. Mais l'impact des éoliennes sur le milan royal ne figure aucunement dans les rapports produits par les promoteurs. Pas plus qu'il n'est évoqué dans le Sraddet."

Par son action, le Crecep plaide pour "la refonte du schéma régional". "Nous ne sommes pas des anti-éoliens primaires, nous souhaitons faire respecter des règles", résume Marie-Christine Chanez. À l'approche des élections régionales, les éoliennes se sont déjà invitées dans la campagne. "Certains candidats veulent poursuivre le développement des éoliennes, dit-elle. D'autres non. Nous venons de leur adresser un questionnaire pour connaître leur positionnement."

Alexandra Caccivio
reporters.yr@centrefrance.com

Un recours hors norme contre l'éolien

« Incohérent », incomplet, en contradiction avec ce que prévoit le code de l'environnement, le plan de déploiement des éoliennes en Bourgogne-Franche-Comté est la cible de critiques.

Alexandra Caccivola

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) a été élaboré par le Conseil régional et entériné par arrêté préfectoral le 16 septembre. Il fait l'objet d'un recours hors norme déposé auprès du tribunal administratif de Dijon le 17 mars.

Quel impact sur la biodiversité ?

Le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine (Crecep) est à l'origine de cette procédure. Il n'agit pas en son seul nom. « Il a été mandaté par 213 associations, 166 entreprises et deux élus (Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter) », indique Marie-Christine Chanez, sa présidente. Principale incohérence re-



OPPOSITION. Louis Landrot, administrateur du Crecep et président de Sauvagarde Sud Morvan ; Marie-Christine Chanez, présidente du Crecep ; Patrick Coton, ingénieur expert écologue, conseil en environnement ; et Michel de Broissia, vice-président du Crecep.

levée dans le Sraddet : « Il prévoit le développement massif des éoliennes sans prendre en compte leur impact sur la biodiversité ». La biodiversité constitue pourtant, au

même titre que les mesures pour l'air et le climat, « un des quatre piliers du Sraddet ». Ainsi, il « ne prend pas en compte l'artificialisation des sols », 2.500 tonnes de béton et

150 tonnes d'acier pour une éolienne de 207 mètres de haut, souligne Michel de Broissia, vice-président du Crecep. Dans une région où le sol est karstique, « les écoule-

ments souterrains sont déviés » par l'injection de béton, causant des modifications importantes dans les écosystèmes. « Les grottes de Bèze, par exemple, sont très souvent à sec », illustre-t-il.

Le Sraddet ne prend pas davantage en compte l'impact des éoliennes sur l'avifaune. Or, leur développement massif va créer, par exemple, « des barrières écologiques », qui mettent en danger la pérennité des couloirs de migration », avance Patrick Coton, ingénieur écologue, consultant pour le Crecep.

Un nombre de mâts multiplié par quatre

La région compte 402 éoliennes en activité et l'objectif, inscrit dans le document, est de mailler le territoire avec pas moins de 1.600 installations.

Le Sraddet, dans ces conditions, « ne respecte pas le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales », juge Patrick Coton. Ces codes imposent « un diagnostic du territoire régional », « une présenta-

tion des continuités écologiques retenues » et encore « un atlas cartographique ».

Le milan royal, « en voie d'extinction », fait partie des espèces qui circulent entre l'Allemagne et l'Espagne en passant par Bourgogne-Franche-Comté, illustre Louis Landrot, président de Sauvagarde Sud Morvan. Mais « l'impact des éoliennes sur le milan royal ne figure jamais dans les rapports produits par les promoteurs », pas plus qu'il n'est évoqué dans le Sraddet.

Par son action, le Crecep souhaite « la refonte du Sraddet ». « Nous ne sommes pas des anti-éoliennes primaires, nous souhaitons faire respecter des règles », résume Marie-Christine Chanez.

En tout cas, à la veille des élections régionales les éoliennes se sont invitées dans le débat. « Certains candidats veulent poursuivre le développement des éoliennes », dit-elle. « D'autres non. Nous venons de leur adresser un questionnaire pour connaître leur position. » ■



CRECEP

BOURGOGNE —
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

Réalisation par adeocom.fr



www.crecep.org